

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Mars 2021 – octobre 2021)



Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1414^e réunion des Délégués des Ministres
13 octobre 2021

CG(2021)40-30

13 octobre 2021

Rapport d'activité du Congrès

(Mars - octobre 2021)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1414^e réunion des Délégués des Ministres

13 octobre 2021

Le présent rapport et tous les rapports d'activité antérieurs du Congrès présentés au Comité des Ministres depuis 2011 peuvent être consultés ici :

- 13.10.2021 - [Rapport d'activités CG\(2021\)40-30](#)
- 03.03.2021 - [Rapport d'activités CG\(2021\)40-14](#)
- 08.07.2020 - [Rapport d'activités CG37\(2019\)24](#)
- 23.10.2019 - [Rapport d'activités CG37\(2019\)23](#)
- 02.05.2019 - [Rapport d'activités CG36\(2019\)25](#)
- 17.10.2018 - [Rapport d'activités CG34\(2018\)24](#)
- 13.12.2017 - [Rapport d'activités CG33\(2017\)31](#)
- 19.04.2017 - [Rapport d'activités CG32\(2017\)29](#)
- 30.11.2016 - [Rapport d'activités CG31\(2016\)27](#)
- 13.04.2016 - [Rapport d'activités CG30\(2016\)22](#)
- 01.12.2015 - [Rapport d'activités CG/2015\(29\)26](#)
- 15.04.2015 - [Rapport d'activités CG/2015\(28\)21](#)
- 10.12.2014 - [Rapport d'activités CG\(27\)19](#)
- 16.04.2014 - [Rapport d'activités CG\(26\)19](#)
- 11.12.2013 - [Rapport d'activités CG\(25\)26](#)
- 03.04.2013 - [Rapport d'activités CG\(24\)18](#)
- 14.11.2012 - [Rapport d'activités CG\(23\)19](#)
- 09.05.2012 - [Rapport d'activités CG\(22\)20](#)
- 16.11.2011 - [Rapport d'activités CG\(21\)23](#)

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Impression : Conseil de l'Europe

Édition : Octobre 2021

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	5
I. AGENDA POLITIQUE	12
POINTS FORTS.....	12
DECLARATIONS POLITIQUES.....	15
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	16
A. LE BUREAU.....	16
B. LA SESSION/LE FORUM STATUTAIRE	17
C. LES CHAMBRES.....	19
La Chambre des régions.....	19
D. LES COMMISSIONS	20
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE.....	21
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	21
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	24
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	25
A. JEUNESSE	25
B. ÉGALITÉ DES GENRES	25
C. INCLUSION DES ROMS ET DES VOYAGEURS / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DE RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES VOYAGEURS	25
D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL).....	26
E. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE	26
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	28
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	28
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	28
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT	28
D. LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	28
E. LE COMMISSAIRE EUROPÉEN AUX DROITS DE L'HOMME.....	29
F. LA CONFÉRENCE DES OING	29
G. LE CENTRE NORD-SUD.....	29
H. LE GROUPE POMPIDOU.....	29
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS.....	30
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE.....	30
B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	31
C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	32
D. AUTRES	32
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION	32
A. ARMÉNIE.....	33
B. BOSNIE-HERZÉGOVINE	34
C. GÉORGIE	34
D. KOSOVO*.....	35
E. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	35
F. UKRAINE	36
G. PARTENARIAT SUD-MED	37
ANNEXES	40

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès

Le présent rapport d'activité donne un aperçu général du travail du Congrès depuis la dernière communication du Secrétaire Général au Comité des Ministres le 3 mars 2021. Il couvre les principales priorités des travaux du Congrès depuis cette date.

L'introduction ci-dessous se fonde sur la présentation orale faite lors de la 1414^e réunion des Délégués des Ministres le 13 octobre 2021 et complète le rapport d'activité couvrant les activités du Congrès entre mars et début octobre 2021. Elle comporte trois parties :

- Aperçu des activités du Congrès depuis la dernière communication du 3 mars 2021,
 - Nouveau mandat et nouveaux dirigeants pour le Congrès,
 - Session de printemps en deux parties,
- Activités actuelles et futures
- Ressources humaines et budgétaires comme base pour les résultats attendus du Congrès.

* * * * *

« La démocratie est attaquée », a déclaré la chancelière Angela Merkel le 3 octobre 2021, à l'occasion de la Journée de l'Unité allemande. Et elle n'est pas la seule responsable politique à faire ce constat. Ces tendances sont décrites aussi dans les rapports annuels des secrétaires généraux du Conseil de l'Europe sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe, ainsi que dans les déclarations politiques et décisions correspondantes du Comité des Ministres sur la manière dont les États membres, les gouvernements, les autorités locales, etc., devraient relever ces défis.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples concrets de la manière dont le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux contribue à faire face à ces menaces : comment nous travaillons de manière préventive et concrète, mais malheureusement souvent invisible ; comment nos responsables politiques locaux et régionaux, et le secrétariat qui les soutient, contribuent à empêcher l'érosion de la démocratie de l'intérieur, à assurer la confiance dans les institutions démocratiques, à promouvoir avec succès les programmes de lutte contre la corruption, les droits de l'homme ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. Aperçu des activités du Congrès depuis la dernière communication du 3 mars 2021

Session

La session de printemps s'est déroulée en deux parties : les 23 et 24 mars et du 15 au 17 juin 2021 – les deux fois en ligne.

Lors de la partie de session de mars, les nouveaux [dirigeants](#) du Congrès ont été élus et les nouvelles priorités 2021-2026 ont été adoptées.

Le 31 mars 2021, le Président du Congrès, Leendert Verbeek, a présenté ces nouvelles priorités aux Délégués des Ministres. En réponse aux nouveaux défis auxquels sont confrontées nos sociétés, le Congrès travaillera sur les thèmes suivants :

- Résilience : l'efficacité des réponses locales et régionales aux crises de santé publique
- Démocratie : qualité de la démocratie représentative et participation citoyenne
- Cohésion réduction des inégalités
- Développement durable : les questions environnementales et l'action en faveur du climat dans les villes et régions
- La transition vers le numérique et l'intelligence artificielle dans le contexte local

Ces priorités serviront de base aux programmes de travail des commissions et des chambres et seront réexaminées à mi-parcours en octobre 2023.

La session a également adopté une recommandation sur le [budget](#) et un rapport intitulé « [Garantir le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale en période de crise majeure](#) » comme celle de [la Covid-19](#).

Lors de sa réunion du 4 octobre 2021, le Bureau a exprimé sa satisfaction à l'égard de la réponse très substantielle du Comité des Ministres à cette recommandation en date du 8 septembre 2021, indiquant que le « Comité des Ministres a souscrit à l'invitation qui lui est faite [...] d'encourager les autorités compétentes des États membres à agir en vue [...] de prévenir les risques d'une centralisation à long terme et de garantir une meilleure participation en ligne des citoyens aux affaires locales » ([voir ci-après](#))

Le ministre d'État Michael Roth a participé à cette partie de session et je voudrais remercier les autorités allemandes pour leur soutien et leur coopération durant la présidence allemande.

Lors de la partie de session de juin, le Congrès a tenu un échange de vues avec la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Maria Pejčinović Burić, et a adopté des [rapports](#) sur :

- Le rôle des autorités locales et régionales dans la protection des personnes LGBTI dans le contexte de la montée des discours de haine et de la discrimination à leur égard ;
- Les référendums au niveau local ;
- Les activités d'évaluation horizontale de la Commission de suivi (MON) du Congrès et d'observation des élections (préparé tous les trois ans), qui constitue un système d'alerte précoce pour le Comité des Ministres sur la situation de la démocratie locale dans les États membres. En ce qui concerne le monitoring, les principales conclusions et les problèmes persistants sont l'insuffisance des ressources financières, le manque de consultation des autorités locales et l'absence d'applicabilité directe de la Charte dans les systèmes juridiques nationaux en ce qui concerne les élections locales et régionales, le rapport constate que les discours politiques reflètent de plus en plus les attitudes nationalistes et divisent les populations selon des clivages ethniques et de partis politiques, Ce thème pourrait faire l'objet d'un débat thématique au sein du GR-DEM.

Les membres du Congrès ont également poursuivi leurs échanges avec les maires de capitales : Budapest et Prague ; ils ont discuté d'actions concrètes pour les citoyens et du respect des droits de l'homme en temps de crise et de rétablissement post- Covid-19.

Par ailleurs, la participation des jeunes aux travaux du Congrès se poursuivra et les délégués jeunes présenteront d'autres activités concrètes qu'ils ont mises en œuvre lors de la session d'octobre.

Travaux des commissions

Les commissions ont poursuivi leurs travaux en ligne et reprendront leurs réunions en présentiel en novembre 2021.

Suivi

Cette année, les visites de suivi ont été effectuées en ligne, mais cette situation ne peut être que temporaire. Les visites de suivi en Turquie et en Ukraine prévues plus tard cette année auront lieu sur place.

Élections

L'observation des élections a repris sur le terrain depuis l'automne : au Maroc (politique de voisinage) et en Géorgie. Les prochaines missions auront lieu au Danemark et en Arménie.

Je tiens à remercier les ambassadeurs pour leur soutien dans l'organisation de ces visites et des réunions en ligne avec les autorités nationales, ainsi que pour la participation des ministres à la session d'octobre.

Relations politiques/institutionnelles et coopération interne

- CM / GR-DEM → un échange thématique est prévu à l'automne 2021 sur les questions récurrentes du suivi et de l'observation des élections, des contributions du Congrès aux ODD, des thèmes essentiels des travaux du Congrès et des enseignements tirés de la mise en œuvre des Plans d'action du Conseil de l'Europe par le Congrès.
- Assemblée parlementaire → Des réunions bilatérales ont eu lieu entre les présidents, et les rapporteurs des deux assemblées ont participé à des activités thématiques et de suivi (visite d'enquête sur la communauté LGBTI en Pologne, par exemple) et des échanges réguliers ont lieu au niveau des secrétariats.
- Président de la Cour européenne des droits de l'homme → comme souligné lors d'une réunion entre le Président Verbeek et le Président Spano fin septembre 2021, un certain nombre d'affaires portées devant la Cour proviennent des autorités locales ou régionales ou les concernent directement. Ces dernières jouent donc un rôle important dans la promotion et le respect des droits de l'homme. Le Président du Congrès a demandé une mise à jour de la compilation de la jurisprudence de la Cour concernant les actes des autorités locales et régionales. La Cour et le Congrès étudieront également le rôle des autorités locales et régionales dans le suivi des décisions de la Cour et examineront « l'autre bout de la chaîne », après « l'exécution des arrêts ». Le Congrès a un rôle important à jouer en matière de prévention et de sensibilisation.
- Commissaire aux droits de l'homme → ses visites ont souvent lieu dans des municipalités et la coopération avec les autorités locales et régionales sera renforcée.
- Conférence des OING → participation du président du Congrès à la cérémonie de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ; la participation des citoyens est un élément transversal des travaux et des priorités du Congrès.
- Le Congrès fait partie du Conseil des élections démocratiques de la Commission de Venise.
- Le Congrès siège régulièrement au sein de l'instance dirigeante du Centre Nord-Sud et contribue activement à ses activités.
- Nombreux exemples de coopération thématique au sein du Conseil de l'Europe :
 - Contribution à une conférence du Groupe Pompidou sur les politiques locales en matière de drogues, avec la participation d'un conseiller régional suédois, qui a présenté la politique de sa région ;
 - Le travail des délégués jeunes est mené en coordination avec le Service de la jeunesse ;
 - Un dépliant sur les ODD pour les enfants est en cours d'élaboration, en étroite coopération avec la Division des droits des enfants.

De nombreux instruments politiques et juridiques du Conseil de l'Europe comportent de nombreux aspects locaux et le Congrès a d'ailleurs été créé pour les approuver, les promouvoir et les diffuser.

Relations extérieures

- Coopération régulière avec le Comité européen des Régions - La prochaine réunion du Groupe de haut niveau aura lieu début 2022 et le Président du Congrès participera à la session du CdR du 2 décembre 2021 pour contribuer au débat sur l'avenir de la démocratie en Europe.
- Échanges réguliers et participation aux travaux des associations européennes de villes ou de régions qui sont complémentaires dans les domaines de la démocratie, des ODD et des droits de l'homme.
- Statut de partenaire accordé au Maroc et à la Tunisie et coopération Sud-MED → des agents dédiés du secrétariat du Congrès travaille dans les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe.
- Les projets de coopération du Congrès sont développés dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe ; basés sur des échanges entre pairs, ce sont de véritables pôles de connaissances.
- Merci aux donateurs d'avoir permis bon nombre de ces activités.

2. Activités actuelles et futures

- Session d'octobre

Cette session sera la première à se tenir en présentiel depuis la pandémie, avec la possibilité de participer – intervention et vote – via KUDO.

(Lien vers l'ordre du jour actualisé : <https://www.coe.int/fr/web/congress/41st-session>)

- Activités thématiques
 - Politique du Congrès en matière de travaux de jeunesse : le Congrès se félicite que l'APCE suive maintenant son exemple.
 - Égalité des genres : Il s'agit d'un aspect essentiel et transversal de nos activités, également dans les activités de coopération (le Congrès a introduit il y a plus de dix ans un quota de 30 % du sexe sous-représenté au sein de ses délégations. Actuellement (mi-octobre 2021), le Congrès compte 265 femmes sur 614 membres (représentants et suppléants), soit 42,9 %. Parmi les 17 membres du Bureau et les 3 présidents de commission, onze sont des hommes et neuf, des femmes, soit un rapport de 55/ 45 % après les élections de mars 2021.
 - Semaine européenne de la démocratie locale : la SEDL est un excellent outil de sensibilisation et de communication avec les citoyens au sujet de la démocratie, des droits de l'homme et de la participation citoyenne. Malgré l'impact de la pandémie de covid-19, la SEDL implique désormais 45 villes et communes, dans quatorze pays. Le slogan pour 2022 est : « Protection de l'environnement : les collectivités locales passent à l'action ».
 - Objectifs de développement durable : ODD 5 ([Égalité entre les sexes](#)), 10 ([Inégalités réduites](#)), 11 ([Villes et communautés durables](#)), 16 ([Paix, justice et institutions efficaces](#)) et 17 ([Partenariats pour la réalisation des objectifs](#)).

- Travaux sur la localisation des ODD et contribution locale et régionale aux examens nationaux
 - Collaboration avec les associations nationales et européennes (par exemple, atelier sur les examens régionaux organisé par le Congrès lors de la conférence de l'ARE du 29 octobre)
 - Contribution annuelle à la CEE-ONU et au FPHN
 - Page dédiée sur le site du Congrès : <https://www.coe.int/fr/web/congress/sdg>
- Désinformation et discours de haine : Coordonné par cinq universités (Ludwigsburg, Kosice, Vienne, Budapest et Bucarest), le projet « COUNTERFAKE » explorera les tendances et les effets dommageables de la désinformation et des discours de haine et la manière dont ils affectent les discussions politiques locales. Il visera à identifier comment ces phénomènes peuvent être détectés, les solutions juridiques et techniques et leurs limites, ainsi que les avantages de la transparence de la gouvernance et des données. Des étudiants en master effectueront des recherches dans le cadre des travaux du Congrès au sujet des « maires sous pression ». Les résultats du projet de recherche seront intégrés dans un futur rapport de la Commission de gouvernance. En vue d'optimiser les synergies, le Congrès travaille avec des collègues de l'APCE et de la division Médias et gouvernance de l'internet (DG 1).
- Le 3^e volume du Manuel sur les droits de l'homme est en cours de préparation et portera sur les questions environnementales et le changement climatique.

3. Conditions de travail – ressources – budget

La situation budgétaire est une question récurrente. J'informe régulièrement les Délégués des Ministres de la dégradation des conditions de travail des membres du Congrès et du Secrétariat.

Je remercie les ambassadeurs de l'Autriche, de la République tchèque et de l'Ukraine d'avoir détaché des agents auprès du Secrétariat du Congrès.

Je remercie tout particulièrement le Secrétaire Général adjoint pour son soutien sur cette question difficile, et notamment pour les détachements d'agents auprès du Secrétariat du Congrès. Pour 2022, un appel à candidatures pour un poste de chef de programme sur les droits de l'homme et la migration est actuellement publié (date de clôture : 15.11.2021) et un appel pour un poste de chef de programme sur la SEDL sera lancé au printemps afin de remplacer le détachement actuel qui se terminera à l'été 2022. Il est nécessaire de tenir compte du champ d'activité extrêmement horizontal du Congrès pour les détachements de personnel national ou régional/local.

Le Bureau, lors de sa réunion du 4 octobre 2021, s'est inquiété du fait que les arguments en faveur d'une augmentation des ressources présentés par le Congrès en mars 2021 n'avaient pas été pris en compte dans le projet de budget du Conseil de l'Europe pour le prochain exercice biennal.

Compte tenu des nombreuses réactions positives suscitées par les travaux statutaires et thématiques concrets du Congrès sur le terrain, les membres du Congrès avaient espéré qu'il serait mis fin à la tendance à la baisse du budget. Depuis 2010, le Congrès a dû faire face à des coupes proportionnellement plus importantes que pour l'ensemble de l'Organisation, portant à la fois sur les dotations en personnel et opérationnelles.

Le Congrès préconise un retour progressif vers une part de 3 % du budget global du Conseil de l'Europe pour le personnel et les opérations. Une première étape serait de dégeler un ou deux postes.

- Part du Congrès sur le total des postes en 2021 : 2,1 % (34 sur 1 620)
- Part du Congrès sur le total des postes gelés en 2021 : 3,7 % (4 sur 108)
- Perspectives du budget 2022/2023 – après le dégel de postes ailleurs : 4,7 % des postes gelés (4 sur 85), soit 224 % ou 2,24 fois la part des chiffres globaux.

Pourquoi une part de « 3 % » ? C'était le niveau jusqu'en 2010, et il a ensuite été réduit progressivement. Le pourcentage de 3 % permettait d'obtenir des résultats significatifs dans les États membres et d'assurer un impact pour ses travaux. Le Congrès n'est pas obnubilé par la barre des 3 %. Ce qu'il demande au CM, c'est un retour graduel et progressif à une part du budget qui soit proportionnée à son mandat et à ses tâches et qui fasse le meilleur usage du potentiel, du réseau et du rayonnement du Congrès pour contribuer aux objectifs du Conseil de l'Europe dans son ensemble.

Les possibilités d'activités concrètes dans les États membres ces dernières années sont loin d'avoir été exploitées comme elles l'auraient mérité.

Quel est le risque, si la question du budget et du personnel n'est pas résolue ?

- L'arriéré actuel du cycle des rapports de suivi s'accroîtra (voir l'exposé des motifs de la [REC 454 \(2021\) du Congrès](#) incluant un graphique)
 - Le cycle de suivi prévoyait un suivi quinquennal pour chaque pays
 - Actuellement, pour 18 des 47 pays, il faut six ans ou plus → 38 % hors du cycle quinquennal
- La mise en œuvre d'activités thématiques telles que définies dans les priorités n'est que très limitée. Le suivi des rapports adoptés en juin 2021 sur les activités relatives aux personnes LGBTI avec les associations nationales et les communes de tous les États membres ne peut être assuré
- Si cette tendance se confirmait, le Congrès serait réduit à un organe statutaire et consultatif chargé de tâches de suivi et d'observation des élections, mais privé de capacités opérationnelles et thématiques

Que ferait le Congrès avec du personnel et des fonds supplémentaires ?

- Il assurerait un suivi et un appui à la mise en œuvre des recommandations politiques ainsi qu'à la mise en œuvre ou la reprise des activités thématiques
- Il pourrait redonner vie à des activités fructueuses comme :
 - **L'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms** – <http://www.roma-alliance.org/fr/>
 - **Le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants** – <http://www.congress-1in5.eu/fr/>
 - **Les activités du Congrès pour les droits de l'enfant** – <https://www.coe.int/fr/web/congress/children-s-rights>
 - **L'Alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent** et nos trois Sommets des maires contre la radicalisation – <https://www.coe.int/fr/web/congress/alliance-of-european-cities-against-violent-extremism>
 - la mise en œuvre de notre *Code de conduite européen pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale* et d'une *Feuille de route pour prévenir la corruption et promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional* – conjointement avec le GRECO, dont le monitoring porte

uniquement sur le niveau national –

<https://www.coe.int/fr/web/congress/corruption-and-public-ethics>

- Nos travaux concernant les ODD – <https://www.coe.int/fr/web/congress/sdg>
- La promotion de la SEDL – <https://www.coe.int/fr/web/congress/european-local-democracy-week>

Le Congrès a besoin de ressources humaines et financières pour que ses activités puissent atteindre leur public et avoir tout leur impact en exploitant les compétences présentes dans les États membres là où elles se trouvent et où les politiques et les services sont mis en œuvre. Le Congrès est et veut pouvoir être plus qu'une assemblée politique qui examine et adopte des rapports, sans veiller à leur application.

L'identité du Congrès est celle des maires et des ministres régionaux, une identité de l'exécutif – et pas seulement celle d'assemblée délibérante. Les membres du Congrès ont l'habitude d'agir, de mettre en œuvre, de travailler sur le terrain en complément des organes politiques. Et c'est aussi l'identité des agents composant le Secrétariat du Congrès. C'est pourquoi le Congrès doit avoir la possibilité de développer tout son potentiel au service du Conseil de l'Europe et de reprendre des activités qui restent pertinentes et d'en entreprendre de nouvelles. Ne pas le faire serait une occasion manquée pour le Conseil de l'Europe. C'est aussi un message que je vous transmets de la part du Président du Congrès, Leen Verbeek.

I. AGENDA POLITIQUE

POINTS FORTS

Communication aux Délégués des Ministres, 3 mars 2021

Le Secrétaire Général Andreas KIEFER a présenté aux Délégués des Ministres les travaux du Congrès au cours des derniers mois et les prévisions de travail pour les mois à venir. Il a souligné en particulier que le Congrès a été pionnier dans l'adaptation de ses méthodes de travail à la situation sanitaire actuelle, notamment en introduisant des procédures à distance pour le monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, l'observation des élections locales et les missions d'enquête, comme celle sur la situation des LGBTI en Pologne. Il a souligné que la situation actuelle a bien montré la nécessité d'un plus grand multilatéralisme et d'une gouvernance à plusieurs niveaux, que le Congrès promeut pleinement dans ses travaux.

Signature d'une feuille de route avec le gouvernement de la Moldova, 15 avril 2021

Le Congrès et le gouvernement de Moldova ont signé cette feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès visant à renforcer la démocratie locale et régionale dans le pays. La feuille de route a été signée par le Président du Congrès, Leendert VERBEEK, et la Secrétaire générale du gouvernement de la République de la Moldova, Liliana IACONI. Le Président Verbeek s'est félicité de cette signature et a remercié les rapporteurs du Congrès sur la République de Moldova, Gunn-Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CEC) et Marc COOLS (Belgique, GILD) pour leur contribution. Il a souligné que la signature de cette feuille de route démontre la volonté politique et l'engagement fort des autorités moldaves en faveur du développement de la démocratie locale et régionale dans le pays, dans le plein respect des principes de la Charte européenne de l'Autonomie Locale.

Après la cérémonie de signature, le Président a rencontré la Présidente de la République de Moldavie, Maia SANDU, pour discuter de questions d'intérêt commun et la participation de la Moldova au Conseil de l'Europe et au Congrès. La présidente a souligné l'importance de renforcer la coopération entre le Congrès et le Congrès des pouvoirs locaux de Moldova (CALM) ainsi que l'augmentation de l'autonomie financière des communautés locales et le renforcement des capacités des municipalités de Moldova.

Réunion bilatérale avec la maire de Strasbourg, 19 avril 2021

Le Président du Congrès a rencontré Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg, pour discuter de questions d'intérêt commun concernant la démocratie locale. La Maire a exprimé son soutien aux travaux du Conseil de l'Europe et du Congrès en particulier, et l'espoir que les membres du Congrès reviennent bientôt à Strasbourg pour leurs réunions. Le Président et la Maire ont convenu de l'importance de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local et du rôle crucial des autorités locales dans la construction de sociétés cohésives et durables.

Réunion bilatérale avec la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, 20 avril 2021

Lors de sa rencontre avec le Président du Congrès, Marija PEJČINOVIĆ BURIC a souligné le rôle unique du Congrès dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe et l'importance primordiale de la contribution des collectivités locales et régionales pour relever les défis auxquels sont confrontés les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle s'est félicité des priorités adoptées par le Congrès et a réaffirmé son soutien aux importants travaux du Congrès. Elle s'est adressée au Congrès lors de la deuxième partie de sa 40e session en juin (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRES).

Le même jour, le Président a rencontré le Président de l'Assemblée parlementaire, Rik DAEMS (voir V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU CONSEIL DE L'EUROPE).

Échange de vues avec les Délégués des Ministres, 31 mars 2021

Le Président a présenté les priorités du Congrès pour les cinq prochaines années, adoptées lors de la première partie de la 40e session, et a souligné qu'elles sont pleinement conformes au Cadre stratégique de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, qui met l'accent sur la durabilité environnementale et sociale, la révolution numérique, ainsi que l'engagement des citoyens dans la démocratie. Par ailleurs, en faisant référence à la pandémie de COVID-19, le Président a exprimé sa

préoccupation pour les situations où la démocratie, les valeurs constitutionnelles et les droits civils et humains sont en jeu. A cet égard, le Congrès a adopté une recommandation et une résolution sur "le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure" lors de la première partie de sa 40e session.

Le Président a également exprimé son inquiétude concernant le budget du Congrès, qui a été réduit de 15% et ses ressources en personnel de près de 20% ces dernières années. Il a souligné l'importance de doter le Congrès des ressources humaines nécessaires pour remplir son rôle et, en particulier, qu'au moins un poste gelé soit dégelé. Un retour progressif à une part de 3% du budget du Conseil de l'Europe serait indispensable pour décongeler deux postes actuellement gelés et pour que le Congrès puisse remplir sa mission statutaire.

Déclaration sur la Journée de l'Europe, 5 mai 2021

Le Président a rappelé que chaque année au mois de mai, la Journée de l'Europe célèbre la paix et l'unité en Europe et que la construction européenne a permis la réconciliation et la paix avec le passé. Il a fait l'éloge du Conseil de l'Europe, qui, depuis sa création en 1949, a été le principal architecte des développements démocratiques de l'après-guerre en Europe et le héraut des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'État de droit sur le continent et au-delà. Il a regretté que ces dernières années, ces valeurs communes ont été mises à rude épreuve et trop souvent remises en question, rappelant que la pandémie actuelle a ajouté aux défis sociaux, économiques et politiques, amplifiant ainsi la division au sein des sociétés. Il a souligné que le Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux continueront d'œuvrer pour aider les communautés à surmonter les conséquences des crises, pour rendre les sociétés plus fortes, plus inclusives et plus résilientes, et pour défendre les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie pour les générations actuelles et futures.

30 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale en Espagne, 7 mai 2021

Le Secrétaire général a participé à un débat avec des autorités nationales, régionales et locales espagnoles et des universitaires, organisé par la Fundación Democracia y Gobierno Local, sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Espagne au cours des trois dernières décennies. Il a souligné le rôle du Congrès dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte en tant que mécanisme d'alerte précoce et centre d'échange d'informations pour identifier les défis et les questions récurrentes à mettre en œuvre. Il a également souligné les leçons apprises pour assurer le respect de la Charte en temps de crise. Le secrétaire d'État espagnol à la politique territoriale et à la fonction publique, Víctor FRANCOS, a souligné l'importance de la Charte pour l'Espagne et l'importance de l'autonomie locale et régionale en tant que pilier du système constitutionnel espagnol.

Déclaration sur la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le 17 mai 2021

Le Rapporteur LGBTI du Congrès, Andrew BOFF (Royaume-Uni, ECR), a appelé tous les niveaux de gouvernement à s'engager à protéger les droits de l'homme de tous les citoyens, y compris les personnes LGBTI. Il a également invité les autorités locales et régionales à utiliser le "Manuel des droits de l'homme pour les autorités locales et régionales", car l'un des chapitres est entièrement consacré aux bonnes pratiques pour l'inclusion et le respect des droits des personnes LGBTI. Parmi les exemples figure l'établissement de codes de conduite interdisant la discrimination à l'égard des personnes LGBTI, la formation des fonctionnaires, y compris des agents de police municipaux, et la consultation de la communauté LGBTI lors de l'élaboration des politiques locales.

Communication au Comité des Ministres, 21 mai 2021

S'adressant à la session du Comité des Ministres à Hambourg, le Président a souligné l'importance de renforcer la démocratie de proximité en Europe pour restaurer la confiance des citoyens dans les processus démocratiques, qui a été affaiblie par la crise du COVID-19. Il a rappelé le rôle central des élus locaux et régionaux, qui sont les plus proches des citoyens, pour répondre efficacement à la crise, et a souligné la nécessité de les placer au cœur de la relance post-crise.

Comme moyens d'atteindre ces objectifs, le Président a présenté les nouvelles priorités du Congrès pour 2021-2026, qui visent à aider à construire des sociétés plus résilientes, plus démocratiques et plus durables (Voir ANNEXES).

En marge de la session du Comité des Ministres, le Président a rencontré le Premier Maire de Hambourg, le Secrétaire d'Etat et le Chef de la délégation allemande au Congrès pour discuter du rôle des autorités locales et régionales dans la promotion de la stabilité démocratique et de la sécurité. Ils se sont accordés sur la contribution importante des autorités locales et régionales dans la reprise après la crise du COVID-19 et sur le rôle clé du Congrès dans cette période. Ils ont également discuté des résultats de la réunion ministérielle.

Visite de travail en Ukraine, 26-30 juillet 2021

Le Secrétaire général du Congrès a participé au XVI^e Forum municipal ukrainien, à la journée "Démocratie locale et gouvernement ouvert : dialogue pour des partenariats durables" et a eu des réunions bilatérales avec des partenaires et interlocuteurs nationaux à Odessa, Balta et Mykolaiv, y compris des représentants du Parlement ukrainien, du Cabinet des ministres de l'Ukraine, du ministère de la Transformation numérique, du ministère du Développement des communautés et des territoires de l'Ukraine et des maires de différentes régions de l'Ukraine. Il a discuté, entre autres, de la mission supplémentaire de monitoring du Congrès en Ukraine qui sera organisée avant la fin de l'année 2021, de la question de la supervision en tant que sujet important qui offre un espace de discussion et d'élaboration des décisions clés nécessaires pour protéger les intérêts des autorités locales et de la consultation et du rôle que les associations nationales d'autorités locales peuvent jouer.

Réunion du groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale (IEG), 16 -17 septembre 2021

Le Groupe a tenu sa réunion annuelle de 2021 dans un format hybride, avec des membres présents à Strasbourg ainsi que des membres connectés à distance. Avec pour toile de fond les récents développements de la démocratie locale et régionale, les principaux sujets abordés ont été le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections locales et régionales par le Congrès, les questions constitutionnelles et législatives, ainsi que les activités en cours et futures dans le cadre des priorités politiques du Congrès. Une attention particulière a été accordée à la question de la personnalité juridique des organismes publics locaux à la lumière de la Charte, à la situation des candidats indépendants et de l'opposition aux élections locales et régionales, à la question de l'environnement et des droits de l'homme dans le contexte local, à la démocratie délibérative et aux villes et régions intelligentes.

Visite de travail en Hongrie, 5 octobre 2021

Le Président a rencontré le secrétaire d'État auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce, chargé de la Sécurité, le secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Intérieur, chargé de la Gouvernance locale, le Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale hongroise et la Commissaire ministérielle chargée de la promotion des relations extérieures en lien avec les priorités mises en avant lors de la présidence hongroise ; Les échanges ont porté sur une possible coopération dans des domaines d'intérêt commun, notamment afin de renforcer la démocratie locale et régionale en Hongrie. Le président du Congrès a également participé à une Table Ronde avec le président de l'Association nationale des gouvernements locaux municipaux, le président de l'Alliance des comitats hongrois, ainsi que les membres de la délégation hongroise du Congrès.

DECLARATIONS POLITIQUES

Retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul - 23 mars 2021

Réagissant au retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul, le Président et d'autres dirigeants du Conseil de l'Europe de 47 pays ont exprimé leur regret devant la décision du Président turc de retirer la Turquie de cette importante convention. Ils ont souligné que cette décision envoie un mauvais signal et prive la société turque d'un outil vital et indispensable pour combattre la violence à l'égard des femmes. Le Président a appelé les autorités turques à reconsidérer et à rester dans le cadre de la Convention.

Incorporation de la Charte européenne de l'autonomie locale dans le droit interne écossais - 24 mars 2021

Le Président a salué la décision du Parlement écossais d'incorporer la Charte européenne de l'autonomie locale dans le droit interne écossais. La Charte a été signée par le Royaume-Uni en 1997 et ratifiée l'année suivante, mais elle n'avait pas encore été intégrée dans le droit interne écossais. Le Président a souligné que l'incorporation de la Charte dans le droit interne écossais reflète la reconnaissance formelle du principe d'autonomie locale. Ceci est particulièrement important à l'heure de la pandémie de Covid-19, où les droits inscrits dans la Charte ont été mis sous pression dans de nombreuses régions d'Europe.

Journée internationale de la démocratie - 15 septembre 2021

Dans sa déclaration, le Président a souhaité attirer l'attention sur la situation de la démocratie locale et régionale. Cette démocratie de proximité - le premier niveau de démocratie - permet aux citoyens de constater plus rapidement l'impact de leur vote et de tirer parti des nombreuses possibilités d'engagement et de participation. Toutefois, le Président a également souligné les difficultés auxquelles sont actuellement confrontés les élus locaux et régionaux, notamment le fait que la démocratie locale est menacée par la restriction de la liberté d'expression et de réunion pendant la pandémie de COVID-19 et est également parfois victime de la méfiance des citoyens.

Il a donc insisté sur la nécessité de défendre les pratiques démocratiques au niveau local. Le Président a mentionné la Charte européenne de l'autonomie locale et le protocole additionnel sur le droit de participer à la vie publique, qui encouragent la participation des citoyens et la coopération entre les différents niveaux de gouvernement. Il a également souligné l'importance des initiatives participatives, telles que la Semaine européenne de la démocratie locale.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. LE BUREAU

Réunion à distance, 24 mars 2021

Le Bureau a pris note des résultats des élections tenues lors de la session pour le renouvellement des délégations et de la direction du Congrès.

Il a approuvé l'observation à distance des élections des députés à l'Assemblée populaire de l'Unité administrative territoriale de Gagaouzie en République de Moldova, qui se tiendront le 16 mai 2021. Il a également approuvé le calendrier des réunions de la deuxième partie de la 40e session (15-17 juin 2021) et le thème proposé pour l'édition 2021-2022 de la Semaine européenne de la démocratie locale: "Protéger l'environnement : les collectivités locales agissent".

Réunion à distance, 26 mai 2021

Parmi les points à l'ordre du jour de cette réunion, figurait une discussion avec l'Ambassadeur Mårten EHNBERG, Président du Groupe des rapporteurs pour la démocratie (GR-DEM) du Comité des Ministres qui a convenu de renforcer le dialogue politique entre les deux institutions. Un autre point de l'ordre du jour a porté sur la nomination des nouveaux rapporteurs et représentants du Bureau auprès des organes externes et sur la sélection des candidats au Congrès pour le Prix Nord-Sud 2021.

En outre, les membres du Bureau ont examiné les programmes de travail des Commissions du monitoring, de la gouvernance et des questions d'actualité pour 2021-2022 à la lumière des priorités du Congrès et ont adopté de nouveaux mandats pour les futurs rapports, ainsi que l'ordre du jour de la deuxième partie de la 40e session prévue du 15 au 17 juin.

Le Bureau a examiné les méthodes de travail du Congrès et a décidé d'introduire un système de rapports abrégés des réunions – liste des points discutés et des décisions prises à adopter à l'issue de chaque réunion des organes du Congrès, et de tenir des réunions des commissions à *huis clos* tout en incluant la possibilité d'organiser une audition publique si nécessaire.

Réunion à distance, 15 juin 2021

Le Bureau a approuvé l'ordre du jour de la deuxième partie de la 40e session et a accepté la demande de la délégation néerlandaise au Congrès d'accorder le statut de membre d'honneur à Jos WIENEN, ancien membre du Congrès. Il a également accepté d'accorder le patronage au Marathon de Metz prévu le 10 octobre 2021. Il s'est félicité des mesures de courtoisie accordées aux membres du Congrès pour faciliter leur accès à Strasbourg par les autorités françaises.

Visegrad, 4-5 October 2021

Le Bureau a tenu sa première réunion physique depuis la pandémie à l'invitation de la Présidence hongroise. Il a discuté de la situation de la démocratie locale et régionale dans plusieurs Etats membres. Il s'est inquiété de la situation en Turquie, où des politiciens de l'opposition sont en détention de longue durée - notamment Nurhayat ALTUN et Leyla GÜVEN, deux anciens membres du Congrès. Le Bureau a également fait part de ses préoccupations concernant la situation au Bélarus, notamment en ce qui concerne la dissolution de la Fondation Lev Sapieha, une organisation d'experts indépendants sur l'autonomie locale qui bénéficiait du statut d'observateur invité auprès du Congrès depuis 2001.

Le Bureau a pris note des rapports sur les missions du Congrès d'observation des élections locales et régionales au Maroc ainsi qu'en Géorgie (voir III. B. OBSERVATION DES ELECTIONS LOCALES ET REGIONALES). Il a confirmé la participation du Congrès à l'observation des prochaines élections régionales au Danemark et des élections des organes d'autonomie locale en Arménie.

Le Bureau a exprimé sa préoccupation sur le fait que la recommandation du Congrès sur le budget 2022-2023 n'a pas été prise en compte dans les propositions de projet de programme et de budget du CE. Il a rappelé qu'il est essentiel que le Congrès soit doté des ressources humaines nécessaires pour remplir son rôle et notamment qu'au moins un poste gelé soit dégelé. Le Congrès maintient l'objectif général de revenir progressivement à une part de 3% du budget ordinaire, en fonction de son mandat et de la mise en œuvre des priorités.

Les membres du Bureau ont également tenu un débat thématique sur les activités, les ressources et les méthodes de travail du Congrès.

B. LA SESSION/LE FORUM STATUTAIRE

Première partie de la 40e session, 23-24 mars 2021 (en ligne)

Les 23 et 24 mars 2021, le Congrès a tenu la première partie de sa 40e session en ligne, au cours de laquelle il a renouvelé ses membres pour un mandat de cinq ans et élu son bureau pour un mandat de deux ans et demi. Leendert VERBEEK a été élu président, Bernd VÖHRINGER (Allemagne, PPE/CCE) a été élu président de la Chambre des pouvoirs locaux et Harald SONDEREGGER (Autriche, PPE/CCE) a été élu président de la Chambre des régions. En outre, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC/G/PD), ancienne présidente du Congrès de 2016 à 2018, est devenue la nouvelle présidente de la commission du suivi, Jelena DRENJANIN ((Suède, PPE/CCE) a été élue présidente de la commission de la gouvernance et Thomas ANDERSSON (Suède, GILD) a été élu président de la commission des affaires courantes. Chaque Chambre du Congrès a également élu ses sept vice-présidents, et chaque commission statutaire ses cinq vice-présidents (voir ANNEXES).

Au cours de cette session, le Congrès a également adopté ses priorités pour 2021-2026, qui seront axées sur la promotion de sociétés résilientes, démocratiques, cohésives, durables et numériques, contribuant ainsi aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies et tenant compte du cadre stratégique de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe et des priorités de ses États membres. Les co-rapporteurs des priorités du Congrès, Gunn-Marit HELGESEN et Xavier CADORET (France, SOC/G/PD), ont souligné que ces domaines nécessitent une approche systémique, des réponses efficaces et adaptées, ainsi qu'une action urgente, conjointe et coordonnée de tous les niveaux de gouvernement, de la société civile et du secteur privé (Voir ANNEXES)

Le Congrès a également adopté une recommandation sur son budget demandant des ressources à la hauteur de ses missions et fonctions statutaires. Les co-rapporteurs Anna MAGYAR (Hongrie, PPE/CCE) et Barbara TOCE (Italie, SOC/G/PD) se sont inquiétés de la diminution constante des ressources du Congrès et ont insisté sur la nécessité de disposer des moyens nécessaires pour mener à bien ses missions.

Une résolution et une recommandation ont également été adoptées sur la base du rapport présenté par le rapporteur Leendert VERBEEK, nouveau président du Congrès, sur le thème "Assurer le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure telles que COVID-19". Il a détaillé les "conséquences négatives" de la pandémie sur l'autonomie locale en général. Il s'agit notamment d'une surveillance administrative accrue et de restrictions des ressources locales, qui ont eu pour effet de freiner la participation des citoyens à la politique locale et régionale et la consultation des autorités locales et régionales sur les questions qui les concernent. Il s'inquiète également de l'aggravation des inégalités entre les territoires, notamment entre les villes et les campagnes, les régions les plus touristiques étant les plus touchées.

Le 24 mars 2021, le ministre allemand de l'Europe, Michael ROTH, s'est adressé au Congrès en soulignant l'importance de garantir les valeurs du Conseil de l'Europe dans un contexte de centralisation croissante et de violations des droits de l'homme, notamment des droits des groupes minoritaires. Il s'est également dit préoccupé par la non-application des décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et par le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul annoncé récemment, soulignant que la violence à l'encontre des enfants et des femmes a augmenté au cours de la pandémie actuelle. Le ministre a également souligné l'importance des autorités locales et régionales dans le traitement de questions telles que l'intelligence artificielle, les discours de haine sur Internet et les violations des droits des minorités, et a souligné qu'il est crucial de rejeter les politiques qui conduisent à la violence contre les Roms et les personnes LGBTI. Il a appelé le Conseil de l'Europe et le Congrès à promouvoir la participation des jeunes, affirmant qu'un avenir respectable ne peut être construit que si toutes les générations sont impliquées.

Deuxième partie de la 40e session, 15-17 juin 2021 (en ligne)

Le 16 juin 2021, le Congrès a débattu la situation des personnes LGBTI en Europe sur la base d'un rapport d'Andrew BOFF et Yoomi RENSTRÖM (Suède, SOC/G/PD) sur " le rôle des autorités locales et régionales dans la protection des personnes LGBTI dans le contexte de l'augmentation des discours de haine et de la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI ". Les rapporteurs ont appelé les gouvernements centraux à développer des plans d'action nationaux pour renforcer les mesures de lutte contre la discrimination et en faveur des droits de l'homme, y compris pour les personnes LGBTI. Ils

ont souligné que la montée des discours de haine crée des divisions entre les citoyens. En réponse, les autorités locales et régionales doivent renforcer les droits sociaux et le bien-être de leurs citoyens LGBTI et promouvoir le dialogue.

Le Congrès a également adopté une résolution sur "le rôle des autorités locales dans la situation et les droits des personnes LGBTI en Pologne", suite à une mission d'enquête en novembre 2020. Les rapporteurs ont déclaré que depuis 2019, plus de 90 villes et régions polonaises ont adopté des résolutions se déclarant libres de la soi-disant "idéologie LGBT". Ils ont rappelé que le rôle des élus locaux n'est pas de légitimer le rejet des personnes LGBTI et ont appelé les autorités locales polonaises à annuler ces résolutions et déclarations.

À cette occasion, le Président a exprimé son inquiétude quant aux développements préoccupants sur le front social et politique. Il a déclaré que l'augmentation des discours de haine et de la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI est l'une d'entre elles et qu'il est très inquiétant d'apprendre la législation adoptée hier par le parlement hongrois, en particulier à un moment où la Hongrie préside le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de ses activités de suivi du respect de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès a adopté des rapports sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Bulgarie. (Voir III. A. ACTIVITÉS DE MONITORING).

Le Congrès a également adopté un rapport sur les "Questions récurrentes basées sur les évaluations résultant du suivi par le Congrès de la Charte européenne de l'autonomie locale et des missions d'observation des élections (période de référence 2017-2020)". Au cours du débat, le Président a mis en évidence les principaux problèmes persistants : l'insuffisance des ressources financières, le manque de consultation des collectivités locales et l'absence d'applicabilité directe de la Charte dans les systèmes juridiques nationaux. Le co-rapporteur, Stewart DICKSON, a regretté que le discours politique reflète de plus en plus des attitudes nationalistes et divise les gens selon des lignes ethniques et partisans.

Le Congrès a également adopté des lignes directrices sur la conduite des référendums au niveau local sur la base d'un rapport de Vladimir PREBILIČ (Slovénie, SOC/G/PD).

En outre, le Congrès a discuté des rapports thématiques sur "Culture sans frontières : gérer le patrimoine culturel pour le développement local et régional" et "Plateformes de partage de la maison : défis et opportunités pour les municipalités".

La Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, le maire de Budapest, Gergely KARÁCSONY et le maire de Prague, Zdeněk HŘIB ont assisté à la session.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, dans son discours d'ouverture, a souligné les priorités du Cadre stratégique adopté en mars dernier pour les quatre prochaines années, rappelant que l'un des principaux objectifs du Congrès est d'aider les collectivités locales et régionales à contribuer aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. Elle a également rappelé la priorité de la protection des groupes vulnérables, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et de la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, et a salué l'adoption du rapport sur la protection des personnes LGBTI, étant donné la vague croissante de discrimination à l'encontre de ces personnes.

Le Maire de Budapest a souligné les principes de décentralisation et de subsidiarité, ainsi que l'importance pour les gouvernements centraux de travailler avec les autorités locales pour préserver les valeurs démocratiques en renforçant et en développant le gouvernement local. Il a appelé à accorder une plus grande importance aux intérêts locaux et régionaux dans le processus décisionnel européen.

Le Maire de Prague a partagé les politiques stratégiques développées à Prague pendant la pandémie liée à la relance verte, à la numérisation, au tourisme durable et au logement abordable pour innover, améliorer la résilience et lutter contre le changement climatique. Selon lui, les villes avant-gardistes, libérales et axées sur les données qui soutiennent l'engagement efficace des citoyens, la transparence et la numérisation, ainsi que les droits de l'homme et la durabilité, sont bien placées pour faire une réelle différence lors de la reprise après la pandémie.

C. LES CHAMBRES

La Chambre des pouvoirs locaux

La Chambre s'est réunie à distance les 23 mars et 16 juin 2021, lors de la 40e session du Congrès.

Le 23 mars, elle a élu Bernd VÖRRINGER à la présidence et a également élu sept vice-présidents (Voir ANNEXES).

Elle a adopté un rapport sur l'état de la démocratie locale en Arménie présenté par Bryony RUDKIN (UK, SOC/G/PD) et Gunn Marit HELGESEN (voir III. A. ACTIVITÉS DE MONITORING).

Le 16 juin, la Chambre a organisé un débat sur la ville post-COVID et l'impact de la crise du coronavirus sur les processus sociopolitiques dans les villes européennes à travers la recherche, les politiques locales et l'engagement des jeunes. Le débat a soulevé un certain nombre de questions essentielles telles que l'avenir de la démocratie, l'interaction entre les villes et les campagnes, la fracture numérique, le développement de nouveaux espaces de travail, les infrastructures et les transports publics, et l'impact sur le développement des villes, l'aménagement du territoire et l'environnement. Dans ce contexte, le Président de la Chambre a proposé de mettre à jour le "Manifeste pour une nouvelle urbanité", adopté par le Congrès en 2008, en tenant compte des priorités mises en évidence par la pandémie, notamment la réalisation d'un nouvel équilibre entre les zones urbaines et rurales dans un contexte d'attractivité croissante des lieux proches de la nature, le déploiement d'une véritable révolution numérique dans la démocratie locale, le développement rapide de villes intelligentes et vertes et la réduction des inégalités et de la fracture numérique, pour se concentrer sur l'urbanité dans le nouveau contexte post-pandémique.

Dans leurs discours, le Maire de Prague et le Maire de Haßmersheim (Allemagne), Michael SALOMO, ont souligné l'importance des politiques vertes dans les stratégies de relance post-crise. La crise a surtout recentré leurs priorités sur la réduction des inégalités d'accès au logement et la nécessité de placer les intérêts des habitants au centre des politiques municipales. La numérisation des services municipaux par le biais de portails pour les habitants et l'administration en ligne sont deux défis majeurs également, notamment pour faire participer les jeunes à la vie publique. Cependant, les politiques ambitieuses des villes qui ont abordé la crise par le terrain se sont souvent heurtées aux tentatives de recentralisation forcée des gouvernements centraux. De nombreuses contributions au débat ont souligné la nécessité de garantir l'autonomie politique et financière des villes, qui devraient avoir un accès plus direct aux fonds de relance de l'UE.

La Chambre des régions

La Chambre s'est réunie à distance les 23 mars et 17 juin 2021, lors de la 40e session du Congrès.

Le 23 mars, la Chambre a élu Harald SONDERREGGER à la présidence et a également élu sept vice-présidents (Voir ANNEXES).

Le 17 juin 2021, elle a adopté un rapport et une recommandation sur la "Solidarité territoriale : le rôle des régions" demandant aux États membres d'impliquer les régions dans les politiques de solidarité territoriale en déléguant une partie des pouvoirs aux autorités régionales pour mettre en œuvre des procédures de péréquation financière adaptées ou des mesures équivalentes en tant que méthode conventionnelle d'aide aux territoires plus faibles. Ce thème est conforme aux nouvelles priorités du Congrès, qui visent notamment à réduire les inégalités et à combler les écarts au sein des territoires, ainsi qu'à assurer une gouvernance multi-niveaux efficace et des réponses locales et régionales aux crises de santé publique.

Le rôle des régions dans la mise en place d'une réponse à la COVID-19 centrée sur le citoyen et au redressement post-crise a également été discuté, notamment en abordant la question de la stagnation de la décentralisation. Les régions, qui ont été particulièrement touchées par leurs principaux domaines de compétence (secteurs des affaires, de la santé, des transports et de l'environnement, zones transfrontalières et tenue d'élections locales et régionales), se sont souvent heurtées à l'incompréhension des autorités centrales. Les débats ont donc appelé à la mise en place d'une gouvernance multi-niveaux plus efficace et réellement capable de faire respecter le principe de solidarité et la Charte de l'autonomie locale du Congrès.

La participation des jeunes à la vie démocratique locale et régionale a été illustrée notamment par les contributions des jeunes délégués Léa HATT (Suisse), Vadim KUZNETSOV (Russie), Krystyna BRAGIEL (Pologne) et Elisha WINCKEL (Luxembourg).

Le Président de l'Assemblée des Régions d'Europe, Magnus BERNTSSON, a appelé à transformer la crise en une opportunité de faire mieux qu'avant, car, selon lui, profiter de l'optimisme de la reprise pour mettre en œuvre des solutions qui ont prouvé leur efficacité au niveau régional serait la meilleure garantie de succès dans le futur. Il a notamment évoqué le plan de relance économique en Catalogne, qui s'est attaqué activement aux inégalités sociales, la "Maison de la numérisation" en Basse-Autriche, qui a mis en réseau les entreprises et les pouvoirs publics pour lutter plus efficacement contre la crise, et l'implication des entreprises et de la société civile dans les politiques régionales pendant la pandémie en Suède.

Karl-Heinz LAMBERTZ, Président de l'Association des Régions Frontalières Européennes, a souligné que les décisions hâtives de nombreux gouvernements de fermer les frontières sans tenir compte des économies transfrontalières ont été des erreurs très graves qui risquent d'avoir des conséquences négatives à long terme sur les économies locales et aussi sur la compréhension entre les citoyens des régions frontalières. Il estime que le Congrès doit jouer un rôle crucial dans la construction rapide de régions transfrontalières intégrées de troisième génération afin d'éviter l'effondrement des acquis démocratiques.

Le Président de la Conférence des Assemblées Régionales Européennes à Pouvoir Législatif, Gustavo MATOS EXPOSITO, a mis l'accent sur le renforcement des services publics par les régions, notamment dans le domaine de la santé. Selon lui, en tant que "points névralgiques" qui ont façonné le projet européen, les collectivités locales et régionales devraient se voir attribuer davantage de pouvoirs, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre la législation européenne sur la relance économique post-crise.

D. LES COMMISSIONS

Le 23 mars 2021, les trois commissions statutaires (Monitoring, Gouvernance et Questions d'actualité) se sont réunies en marge de la session du Congrès et ont élu leurs présidents et vice-présidents respectifs (voir ANNEXE).

La Commission de Monitoring

Lors de sa réunion à distance du 28 avril 2021, présidée par Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, la Commission a examiné la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Bulgarie et en Azerbaïdjan. Elle a également discuté des réunions de monitoring à distance en Espagne du 18 au 20 mai 2021 et en Allemagne du 26 au 28 mai 2021, ainsi que des rapports de suivi en préparation concernant l'Albanie, Chypre, les Pays-Bas et la Macédoine du Nord. Elle a décidé de préparer un rapport sur la situation des candidats indépendants et de l'opposition lors des élections locales et régionales, ainsi qu'un rapport sur les droits de l'homme et l'environnement.

La Commission s'est également réunie à distance le 17 septembre 2021. Elle a adopté des rapports sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Albanie, à Chypre, aux Pays-Bas, en Macédoine du Nord et en Espagne. Elle a fait le point sur les visites de suivi en préparation concernant le Luxembourg, la Turquie et l'Ukraine et a eu un échange de vues sur le troisième manuel sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional sur les droits environnementaux.

La Commission tiendra ses prochaines réunions le 10 février et en mars 2022.

La Commission de la Gouvernance

Lors de sa réunion à distance du 12 mai 2021, la Commission présidée par Jelena DRENJANIN, a adopté un rapport sur "La solidarité territoriale : le rôle que les régions peuvent jouer". La session du Congrès de juin 2021 a adopté la recommandation et la résolution correspondantes (voir II. B. LES CHAMBRES)

La Commission a également adopté un rapport sur "Le rôle futur du conseiller municipal". Le rapporteur Ebrahim ADIA (Royaume-Uni, SOC/G/PD) a souligné le rôle joué par les conseillers municipaux dans la démocratie locale, dans des environnements de plus en plus mouvants et complexes affectés par la centralisation du pouvoir, les contraintes financières croissantes et la numérisation progressive.

En outre, la Commission a eu un échange de vues sur deux rapports en préparation : "Villes et régions intelligentes" et "Démocratie délibérative aux niveaux local et régional". Enfin, elle a donné son avis sur

le projet de recommandation au Comité des Ministres sur la responsabilité démocratique des représentants élus et des organes élus aux niveaux local et régional.

La Commission tiendra sa prochaine réunion le 19 novembre 2021.

La Commission des questions d'actualité

Lors de sa réunion à distance du 7 mai 2021, la Commission présidée par Thomas ANDERSSON a approuvé le projet de résolution du rapport sur "Le rôle des autorités locales en ce qui concerne la situation et les droits des personnes LGBTI en Pologne" appelant les autorités locales et régionales polonaises à retirer leurs déclarations et chartes familiales et à développer des politiques qui protégeront les droits des groupes vulnérables. La résolution a été adoptée par la Session en juin 2021 (voir II. B. LA SESSION).

Les membres ont eu un échange de vues sur "L'avenir des jeunes dans les zones rurales" et ont convenu d'élaborer un rapport contenant des orientations politiques pour les autorités locales et régionales sur les jeunes dans les zones rurales. Ils ont également discuté du projet de "Livret pour les enfants sur le développement durable dans leurs villes", qui vise à sensibiliser les enfants d'âge scolaire (6-12 ans) aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies et à la manière dont ils peuvent contribuer au développement durable de leurs villes et régions. Cette brochure est élaborée en consultation avec la Division des droits de l'enfant et le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe.

La Commission tiendra sa prochaine réunion le 18 novembre 2021.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

La mission principale du Congrès est le suivi effectif de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

En raison de l'impossibilité d'effectuer des visites de suivi dans les États membres à la suite de mesures sanitaires liées à COVID-19, les suivis des Pays-Bas, de la Bulgarie, de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, de l'Irlande, de l'Espagne et de l'Allemagne, initialement prévus dans le programme de travail 2020, ont d'abord été reportés, avant que le Congrès ne décide d'introduire un nouveau format de réunions virtuelles à titre de procédure temporaire. Le premier suivi avec ce format à distance a eu lieu avec la Bulgarie et a été suivi par les Pays-Bas et l'Azerbaïdjan.

Visites de monitoring

Azerbaïdjan, 23 - 25 février 2021

Les co-rapporteurs Bernd VÖHRINGER et Stewart DICKSON, ont examiné le respect par l'Azerbaïdjan de la Charte européenne de l'autonomie locale depuis le dernier monitoring en 2012. Ils ont tenu des réunions en ligne avec la délégation nationale azerbaïdjanaise au Congrès, les associations nationales de collectivités locales et régionales, le Président de la Commission parlementaire des relations régionales de l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes et le Commissaire aux droits de l'homme d'Azerbaïdjan, ainsi que le vice-Ministre de la justice, le Chef du centre de travail avec les municipalités et le ministère des finances, le pouvoir exécutif de Bakou et d'autres collectivités locales.

Albanie, 17 - 18 mars 2021

Les co-rapporteurs Xavier CADORET et Carla DEJONGHE (Belgique, GILD) ont rencontré en ligne les autorités locales, régionales et nationales en Albanie pour évaluer les développements depuis le dernier rapport de suivi pour le pays en 2013. Ils ont rencontré la délégation albanaise au Congrès, des représentants d'associations albanaises de collectivités locales et régionales, le Parlement (Kuvendi), le Médiateur et la Cour constitutionnelle. Ils ont également rencontré le vice-Ministre de l'intérieur, le vice-Ministre des finances et de l'économie, l'institution supérieure de contrôle d'État, ainsi que diverses autorités locales à Tirana, Lezhë et Finiq.

Chypre, 29 - 30 mars 2021

Les co-rapporteurs Marc COOLS et Gunn Marit HELGESEN, ont examiné la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale à Chypre depuis le dernier rapport de suivi adopté en 2016. Des réunions à distance ont eu lieu avec la délégation nationale de Chypre au Congrès, les associations nationales de collectivités locales et régionales, le Parlement (Chambre des représentants), le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Finances, le Président de la Cour suprême, le Médiateur et la Cour des comptes, ainsi que les maires de Nicosie et de Pegeia.

Macédoine du Nord, 20-21 avril 2021

Les co-rapporteurs Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD) et Zdeněk BROŽ (République tchèque, ECR) ont mené une série de réunions à distance pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Macédoine du Nord. Ils ont rencontré la délégation nationale de la Macédoine du Nord au Congrès, l'Association des unités d'autonomie locale de la République de Macédoine du Nord, le Parlement, l'Office d'audit de l'État, le Médiateur, les ministères de l'autonomie locale et des finances, la Cour constitutionnelle et les maires de Skopje, Vinica et Centar Župa.

Espagne, 18 - 20 mai 2021

Les co-rapporteurs Bryony RUDKIN et David ERAY (Suisse, PPE/ECC) ont tenu des réunions en ligne avec les autorités locales et nationales en Espagne pour évaluer la mise en œuvre de la Charte. La délégation a rencontré la délégation nationale espagnole au Congrès, les associations nationales de collectivités locales et régionales, le Parlement, le Médiateur, le ministère de la politique territoriale et de l'administration publique, le ministère des finances, la Cour constitutionnelle et la Cour des comptes. Ils ont également tenu des réunions avec les maires de Madrid, Ohanes et Valladolid.

Allemagne, 26 - 28 mai 2021

Les co-rapporteurs Konstantinos KOUKAS (Grèce, PPE/ECC) et Jani KOKKO (Finlande, SOC/G/PD) ont rencontré les autorités locales, régionales (Länder) et nationales en Allemagne pour évaluer la mise en œuvre de la Charte. La délégation a rencontré la délégation nationale allemande au Congrès, des membres d'associations nationales, le Parlement fédéral (Bundestag), le secrétaire d'État du ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et des Affaires communautaires, des représentants du ministère fédéral des Finances et la Cour constitutionnelle fédérale. Ils ont également rencontré, entre autres interlocuteurs, des représentants des autorités régionales de Saxe, de Bavière et de Brême, ainsi que des autorités départementales et municipales.

Royaume-Uni, 21-23 juin 2021

Les co-rapporteurs Vladimir PREBILIČ et Magnus BERNTSSON (Suède, PPE/ECC), ont rencontré à distance les autorités locales et nationales du Royaume-Uni pour évaluer la mise en œuvre de la Charte. Les rapporteurs ont eu un échange de vues sur les derniers développements dans le domaine des collectivités locales au Royaume-Uni avec des fonctionnaires du ministère du logement, des communautés et des collectivités locales, ainsi qu'avec le président de la commission du logement, des communautés et des collectivités locales du Parlement britannique. Des réunions à distance ont également été programmées avec le maire adjoint de Londres et des représentants de l'Autorité du Grand Londres. La délégation avait également prévu des réunions à distance avec des responsables du ministère écossais de la Sécurité sociale et du Gouvernement local, du Parlement gallois, de l'Assemblée d'Irlande du Nord, du Bureau du Secrétaire d'État pour le Pays de Galles, ainsi qu'avec des représentants de partenariats locaux.

Recommandations adoptées (40e session - juin 2021)

Arménie

Le 16 juin 2021, le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 456(2021) sur le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Arménie, suite à une visite dans le pays en mai 2019. Le rapport se félicite de la ratification par l'Arménie de toutes les dispositions de la Charte. Il se félicite également de la consolidation des communautés et des initiatives législatives du gouvernement concernant les référendums locaux, les audiences publiques et l'aide financière aux municipalités.

Le Congrès recommande au gouvernement arménien d'accompagner la délégation de tâches par une adéquation des ressources financières et de veiller à ce que les autorités locales aient accès à des ressources financières adéquates par elles-mêmes, de poursuivre la décentralisation des pouvoirs afin d'augmenter la proportion d'affaires publiques qui sont réglementées et gérées par les autorités locales

et de garantir par la loi le droit des autorités locales à être consultées sur les questions qui les concernent directement. En outre, les compétences "propres" des municipalités devraient être revues et clarifiées, la supervision de l'État devrait se limiter au contrôle de légalité et les conditions de travail des employés municipaux devraient être améliorées.

Les rapporteurs ont qualifié de "mesures bienvenues" les informations sur certaines nouvelles initiatives législatives préparées par le gouvernement dans le domaine du référendum local, des auditions publiques et du soutien financier aux municipalités.

Bulgarie

Le Congrès a adopté le 17 juin 2021 un rapport et la Recommandation 460(2021) sur le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Bulgarie, suite aux réunions tenues en décembre 2020. Il s'agissait de la première visite de contrôle à distance en raison de la pandémie de COVID-19.

Le Congrès se félicite des progrès remarquables réalisés par la Bulgarie dans la mise en œuvre de la Charte. Il se félicite de la mise en œuvre d'une stratégie de décentralisation et du transfert de compétences et de responsabilités aux autorités locales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et des services sociaux, ainsi que de l'institutionnalisation de plusieurs procédures de consultation, de la participation active de l'Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie à la consultation et de la ratification de la disposition de la Charte et du protocole additionnel qui n'avait pas encore été ratifiée. Il souligne également que pendant l'état d'urgence décrété en raison de la pandémie, les compétences des municipalités n'ont pas été limitées ou recentralisées, mais que des quartiers généraux de crise présidés par des maires ont été mis en place. Cependant, comme dans de nombreux pays, la pandémie a également posé des défis à l'autonomie locale bulgare en termes de finances.

Le Congrès invite les autorités bulgares à clarifier les responsabilités attribuées aux différents niveaux de gouvernement, à élargir le pouvoir discrétionnaire des autorités locales pour adapter l'exercice des pouvoirs délégués aux conditions locales, à réduire la dépendance des autonomies locales vis-à-vis des transferts financiers de l'État en augmentant la part des taxes et redevances locales dans les recettes locales, et à renforcer les pouvoirs fiscaux des autorités locales en général en simplifiant les règles d'élaboration des budgets locaux. Elle recommande également de donner aux autorités locales le droit de faire appel directement à la Cour constitutionnelle lorsqu'une loi viole leur statut constitutionnel, la Charte ou les deux.

Azerbaïdjan

Le 17 juin 2021, le Congrès a adopté un rapport et la Recommandation 461(2021) sur le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Azerbaïdjan, sur la base d'une visite à distance effectuée en février 2021. Le rapport salue certaines améliorations en Azerbaïdjan, telles que la ratification de l'article 10.3 de la Charte, qui établit le droit de coopérer entre les municipalités et leurs homologues d'autres États (cette coopération nécessiterait toutefois l'autorisation des autorités de l'État azerbaïdjanais), l'amélioration de la qualité et de la transparence du travail des municipalités, le recours à la délégation de fonctions aux municipalités pour la première fois en 2020 et la représentation accrue des femmes et des jeunes dans les conseils municipaux après les dernières élections municipales de 2019.

Le Congrès invite les autorités azerbaïdjanaises, entre autres, à reconnaître sans ambiguïté les municipalités comme des institutions d'État exerçant la puissance publique dans le cadre de l'administration publique générale, à amender la législation pertinente afin de garantir que les compétences et les devoirs confiés aux municipalités soient complets et exclusifs, à adopter une loi sur le statut de la capitale et à établir un gouvernement municipal unifié et démocratiquement élu à Bakou, à créer un cadre législatif pour la consultation des municipalités et de leurs associations dans le processus d'élaboration de la législation les concernant, d'achever le processus d'abrogation de la législation relative à l'obligation pour les municipalités de rendre compte de leurs activités au Parlement et d'adopter une loi réglementant l'établissement de rapports par les municipalités, de réduire la dépendance financière des municipalités vis-à-vis de l'État en augmentant et en pérennisant leurs propres recettes et de veiller à ce que le droit à la protection judiciaire des municipalités soit garanti dans la pratique. Enfin, les autorités nationales sont invitées, face à la pandémie de COVID-19, à veiller à ce que les municipalités soient impliquées et que leurs ressources financières ne soient pas affectées de manière disproportionnée.

Le Congrès décide de continuer à suivre de près l'état d'avancement de la démocratie locale et régionale en Azerbaïdjan et s'engage à étendre son dialogue politique avec les autorités nationales azerbaïdjanaises dans le cadre d'un processus de suivi ultérieur, afin qu'elles se conforment aux dispositions énoncées dans la Charte européenne.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Dans le contexte de la pandémie du COVID-19, le Congrès a adopté un rapport sur les élections locales et régionales en temps de crise et a décidé de mettre en œuvre une stratégie incluant des alternatives à l'envoi de délégations d'observateurs sur le terrain, remplacées par la procédure d'observation à distance. Depuis septembre 2021, les missions sur place ont repris.

Missions d'observation

Maroc, 7-9 septembre 2021

Une délégation du Congrès composée de membres du Conseil des élections démocratiques/Commission de Venise, dont Gunn Marit HELGESEN, Randi MONDORF (Danemark, GILD), et Vladimir PREBILIĆ, accompagnée du Président de la Chambre des pouvoirs locaux, Bernd VÖHRINGER a effectué une mission d'évaluation électorale au Royaume du Maroc. La délégation était accompagnée par le professeur Tania GROUPI, membre du groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le jour des élections, le 8 septembre, quatre équipes d'observateurs du Congrès ont été déployées dans et autour des villes de Rabat et de Casablanca, ainsi que dans les deux régions. La mission a été précédée de réunions préparatoires à distance avec des représentants des associations marocaines des autorités régionales et municipales, des représentants du Conseil national marocain des droits de l'homme (CNDH), ainsi que des représentants de la communauté internationale, de la société civile et des médias.

La délégation a conclu que le jour des élections dans les deux régions marocaines s'est déroulé de manière générale dans le calme, l'ordre et la transparence, à l'exception de quelques incohérences de procédure lors de la fermeture des bureaux de vote et du dépouillement. La délégation du Congrès s'est félicitée de la représentation accrue des femmes dans les organes élus, tant au niveau régional et municipal qu'à tous les niveaux de gouvernement. Dans le même temps, elle regrette un taux de participation légèrement inférieur à celui des dernières élections locales de 2015.

Géorgie, 30 septembre - 2 octobre 2021

Suite à l'invitation des autorités géorgiennes, le Congrès a mené une mission d'observation électorale du 29 septembre au 3 octobre 2021 et a observé les élections locales du 2 octobre dans le cadre d'une mission internationale d'observation électorale conjointe avec l'OSCE/BIDDH et le Parlement européen. La mission du Congrès, menée par David ERAY comprenait 18 membres représentant 15 pays du Conseil de l'Europe et a observé les élections dans 9 régions de Géorgie, visitant au total quelque 120 bureaux de vote de l'ouverture à la fermeture.

Le jour du scrutin a été généralement calme, ordonné, transparent et bien organisé. A l'exception de quelques incohérences, notamment en ce qui concerne l'installation des isolements et la lecture des doigts, les observateurs du Congrès n'ont pas constaté de manquements majeurs lors des procédures de vote. La délégation a souligné l'environnement politique extrêmement polarisé dans le pays, ainsi que l'augmentation des attaques verbales, des discours de haine et des fake news sur les médias sociaux pendant la campagne. Elle a souligné que cette polarisation avait un effet paralysant sur la démocratie locale qui a, en fait, été prise en otage par la situation politique nationale globale et a estimé que, dans ce contexte, ce vote était une occasion manquée pour la démocratie locale en Géorgie.

Avant le jour du scrutin, la délégation du Congrès a rencontré à Tbilissi divers interlocuteurs, notamment des représentants du corps diplomatique, des ONG nationales et internationales, des représentants des médias, la Commission électorale centrale et le vice-Ministre de la Justice et chef du groupe de travail inter institutions pour des élections libres et équitables. Des réunions avec des représentants de

différents partis, tels que GD, UNM, For Georgia et European Georgia, ont complété le programme préparatoire du Congrès. Le rapport du Congrès sera présenté à la prochaine réunion de la Commission de monitoring et adopté lors de la 42e session plénière du Congrès en mars 2022.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès accompagne les collectivités locales dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de leurs citoyens et il les accompagne dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, notamment en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des fondamentaux humains et sociaux des droits de l'homme et de l'inclusion des populations vulnérables.

Il initie des réflexions et des projets sur ces sujets et contribue activement aux travaux menés à cet égard au sein du Conseil de l'Europe et de ses partenaires européens ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations-Unies.

A. JEUNESSE

A l'occasion de la Journée internationale de la Jeunesse, le 12 août 2021, le rapporteur sur les jeunes Thomas ANDERSSON, a souligné qu'il est nécessaire de reconnaître les jeunes comme des citoyens à part entière qui ont des idées et des points de vue précieux sur la façon de planifier l'avenir. Il a ajouté que leur participation à tous les niveaux rend les sociétés plus inclusives et plus résilientes. Il a également déclaré que les jeunes doivent avoir leur mot à dire dans les politiques qui les concernent, du niveau local au niveau international. Et en tant que niveau le plus proche des jeunes, les villes et les régions ont une responsabilité particulière pour encourager et faciliter cette participation.

Le Rapporteur a rappelé que depuis 2014, le Congrès invite les jeunes délégués de tous les États membres à prendre part aux activités du Congrès et il a salué leur contribution au développement des travaux du Congrès sur les questions liées à la jeunesse, telles que les droits sociaux des jeunes et le travail des jeunes.

B. ÉGALITÉ DES GENRES

Le 8 mars 2021, Journée internationale de la Femme, la Porte-parole du Congrès pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Jelena DRENJANIN, a déclaré que si l'égalité fait partie intégrante des sociétés démocratiques, l'année dernière, aucun progrès n'a été enregistré en matière de droits des femmes, mais au contraire, une augmentation des tendances réactionnaires et des discours de haine à l'égard des femmes, ont pu être constatés qui mettent en danger les progrès réalisés jusqu'à présent. Elle a également attiré l'attention sur l'augmentation de la violence sexiste et domestique pendant cette pandémie, car pendant les périodes de confinement, la violence devient moins visible. En outre, le bilan socio-économique de la pandémie frappe plus durement les femmes, car elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires ou d'être au chômage. Elle a appelé les autorités locales et régionales à veiller à ce que des mécanismes de signalement des abus et des violences soient en place et a rappelé l'urgence à faire respecter les droits des femmes.

C. INCLUSION DES ROMS ET DES VOYAGEURS / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DE RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES VOYAGEURS

Le 1er mars, Journée de la discrimination zéro 2021, la Présidente de la Commission des Questions d'actualité, Gabriele NEFF, a attiré l'attention sur la détérioration de la situation des communautés de Roms et de gens du voyage en Europe. Elle a souligné que les mesures de prévention de Covid-19 sont souvent empêchées par leurs conditions de vie et de logement. De nombreux campements ne bénéficient pas d'un accès décent aux services de base tels que l'eau et l'assainissement, ce qui met en danger la vie de millions de Roms et de gens du voyage. Elle a rappelé qu'il est du devoir des autorités locales et régionales de garantir la fourniture de services de base et de conditions de vie décentes et saines pour tous les habitants, en particulier en cette période de crise et a appelé toutes les villes européennes à prendre position contre l'antitsiganisme et à assumer leurs responsabilités envers les communautés de Roms et de gens du voyage.

Le 8 avril 2021, Journée internationale des Roms, le rapporteur du Congrès sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage, John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC/G/PD), a déclaré que la crise du COVID a aggravé la situation des communautés de Roms et de Gens du voyage, mais ne constitue pas une excuse pour négliger leurs intérêts. Il a souligné que des mesures urgentes doivent être prises pour lutter contre les préjugés et la discrimination à leur égard, notamment au niveau local et régional. Le porte-parole a donc invité les maires et les représentants régionaux de toute l'Europe à prendre position contre la discrimination dont ils sont victimes, à signer la déclaration du Congrès contre l'antitsiganisme et à célébrer la culture rom.

Lors de la 11e réunion du Dialogue de la société civile sur les Roms et les Gens du voyage du Conseil de l'Europe, les 29 et 30 avril 2021, John WARMISHAM a déclaré que les autorités locales ont un rôle clé à jouer dans la protection de leurs droits et la garantie de conditions de vie sûres. Il a souligné que l'adoption en 2017 d'une déclaration des maires et des représentants locaux et régionaux contre l'antitsiganisme donne à ceux-ci l'occasion de prendre clairement position contre l'antitsiganisme et de s'engager efficacement auprès des communautés. Parmi les autres actions du Congrès en faveur de l'intégration, le rapporteur a rappelé la création d'une Alliance européenne des villes et régions pour l'intégration des Roms, à laquelle plus de 130 municipalités et régions ont adhéré, la contribution à la création d'alliances nationales en coopération avec le Conseil de l'Europe et des organisations de la société civile, et un prix Dosta ! décerné à trois municipalités œuvrant pour l'intégration des communautés de Roms et de gens du voyage.

D. SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE (SEDL)

Le 24 mars 2021, le Bureau du Congrès a adopté comme thème de la Semaine européenne du développement pour 2021-2022 "Protéger l'environnement : les communautés locales agissent". Le thème est axé sur l'action locale visant à protéger l'environnement, à lutter contre le changement climatique, à renforcer la résilience et à œuvrer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable 11 (construire des communautés résilientes) et 13 (action climatique) du Programme de développement durable des Nations unies pour 2030, et sur les moyens par lesquels les autorités territoriales pourraient les intégrer dans leurs plans de travail. Le Congrès s'est engagé, dans ses Priorités 2021-2026, à développer davantage les activités visant à apporter des réponses locales aux défis environnementaux et climatiques.

À la date du 27 septembre 2021, 45 participants de 14 pays se sont inscrits pour participer à l'EDLW 2021 et 60 activités ont été annoncées. Sur les 45 participants inscrits, 42 sont des autorités locales et régionales et 3 des associations.

Le 8 octobre 2021, le Congrès a organisé un webinaire avec la participation du Secrétaire général du Congrès, des porte-parole de la SEDL, des coordinateurs nationaux et des partenaires. L'objectif de la réunion était d'informer les participants des nouveaux développements relatifs à la SEDL et de les engager dans des discussions sur la manière dont les communautés en Europe peuvent répondre localement au changement climatique avec la participation des citoyens et comment renforcer la protection de l'environnement et de la population. Le webinaire comprenait des présentations de bonnes pratiques en matière d'organisation d'activités de la SEDL et de participation des citoyens pendant la pandémie, ainsi que l'échange d'expériences sur les actions locales de protection de l'environnement.

En outre, le site web de la SEDL est en cours de mise à jour afin d'inclure de nouveaux outils et fonctions permettant une utilisation plus efficace par les coordinateurs nationaux et les participants à la SEDL. Le nombre de coordinateurs nationaux est en augmentation constante et des actions de sensibilisation vers les pays qui n'ont pas encore participé ou désigné un coordinateur national seront menées.

Le secrétariat de la SEDL est assuré par un agent détaché par l'Autriche (Land Vorarlberg).

E. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

Le 26 avril 2021, dans le cadre du Forum Mondial de la Démocratie, le Congrès a organisé un webinaire intitulé "L'action locale : les villes et les citoyens dans la lutte contre le changement climatique". Les participants - autorités locales et régionales et représentants de la société civile - ont présenté des initiatives locales et régionales réussies en faveur de la durabilité et de la transition verte, en mettant en avant les projets bénéficiant d'une forte participation citoyenne. L'atelier a permis d'échanger des bonnes pratiques et de réfléchir à de nouvelles possibilités pour faire face à l'urgence climatique et

résoudre les problèmes concrets des citoyens et des entreprises liés aux conséquences environnementales, sociales et économiques de la crise climatique. Le webinaire a été ouvert par le Président du Congrès et la Maire de Strasbourg.

Le 25 juin 2021, Belinda GOTTARDI (Italie, SOC/G/PD) a participé à un web chat du Forum, soulignant que la protection de l'environnement fait partie de la bonne gouvernance et que les actions prises par les villes et les régions sont cruciales pour construire un avenir viable. Elle a également souligné le rôle important de la participation des jeunes au Congrès, par la nomination de jeunes délégués dans le cadre de sa stratégie de "rajeunissement de la politique".

Le Congrès contribuera au Forum mondial de la démocratie, qui se tiendra du 8 au 10 novembre 2021, en parrainant le Lab 4 sur "Les villes durables : quand le problème devient une partie de la solution", avec la participation de membres du Congrès et de jeunes délégués.

F. AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES – MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable énumère 17 objectifs à atteindre pour bâtir une société socialement inclusive, écologiquement durable et économiquement prospère. Le Conseil de l'Europe contribue à la mise en oeuvre grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme résultant d'une dimension paneuropéenne, de ses institutions, de son cadre normatif et de sa capacité d'action.

Le Congrès considère le concept de durabilité au sens large, car la durabilité démocratique, sociale et économique repose sur un certain nombre de principes clés : la réalisation des ODD est une responsabilité partagée à tous les niveaux de gouvernement - Les autorités locales et régionales doivent avoir les compétences et l'autonomie financière - Les citoyens doivent toujours rester au cœur de l'action. Les travaux du Congrès se concentrent sur 12 des 17 objectifs définis dans l'Agenda.

Les programmes et projets de coopération du Congrès contribuent en particulier aux objectifs de développement durable 5 (égalité des sexes), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables), 16 (paix, justice et institutions solides) et 17 (Partenariat pour les objectifs) respectivement.

Pour réussir la mise en oeuvre des ODD, le Congrès coopère avec un large éventail d'acteurs: ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe, en particulier l'Assemblée parlementaire et le Bureau de la Direction générale des programmes ; les organisations internationales représentant les autorités locales et régionales, telles que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU); Les institutions européennes, telles que le Comité européen des régions, la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), l'Assemblée des régions européennes (ARE), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et l'Association des régions frontalières européennes (ARFE).

Le 11 mars 2021, Belinda GOTTARDI a contribué à une réunion de maires organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) dans le cadre de la préparation de son Forum régional sur le développement durable à Genève. S'exprimant lors de la table ronde sur les "Outils et instruments pour soutenir la reprise urbaine après la pandémie de COVID-19 et promouvoir la réalisation des ODD", elle a souligné que les collectivités locales et régionales ont été particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19, car elles sont en première ligne et en contact plus étroit avec les citoyens, et a donné des exemples d'actions locales en réponse à la crise et dans la mise en œuvre des ODD.

Le 18 mars 2021, la vice-Présidente du Congrès, Gunn Marit HELGESEN, a participé au Forum régional de la CEE-ONU à Genève, soulignant que la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable est une responsabilité partagée, et que la localisation des ODD est donc un facteur crucial pour le succès de l'Agenda 2030, car deux tiers des 169 cibles des ODD ne peuvent être atteints que par une action locale et régionale. Dans son intervention lors du débat sur les "Expériences de la région en matière d'exams nationaux volontaires (ENV)", elle a souligné que les municipalités et les régions de toute l'Europe ont activement contribué à l'élaboration de stratégies, à la mise en œuvre des ODD et à l'établissement de rapports sur les progrès accomplis, ajoutant que les ENV nécessitent une coopération efficace entre tous les niveaux de gouvernement responsables de la mise en œuvre des politiques nationales.

Le 8 juillet 2021, le Président du Congrès a participé au Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable (HLPF). Le Président a pris la parole lors de la session " L'action locale", qui portait sur la manière dont les autorités locales peuvent être soutenues dans la mise en œuvre des ODD et sur la manière de tirer parti des examens locaux volontaires. Le Forum politique de de cette année s'est concentré sur le redressement durable et résilient après la pandémie de COVID-19.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Le Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

Le Président a tenu un échange de vues avec les Délégués le 31 mars 2021 et a participé à la session du Comité des Ministres le 21 mai 2021 (Voir I. AGENDA POLITIQUE).

Le Bureau a tenu un échange de vues avec le Président du GR-Dem le 26 mai 2021 (Voir II. A. LE BUREAU)

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de renforcer la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs ainsi que dans des domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

Le Président a rencontré le Président de l'Assemblée parlementaire, Rik DAEMS, le 20 avril 2021. Le Président Daems a souligné le rôle unique du Congrès dans l'architecture institutionnelle du Conseil de l'Europe et l'importance primordiale de la contribution de base des collectivités locales et régionales pour relever les défis auxquels sont confrontés les États membres du Conseil de l'Europe. Les deux présidents ont convenu de renforcer la coopération entre les deux institutions qui jouent un rôle complémentaire dans le cadre du Conseil de l'Europe.

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

Le Congrès travaille en étroite coopération avec la Commission de Venise, notamment dans le domaine de l'observation des élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plateforme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques chargés de l'observation des élections dans leurs domaines respectifs.

Les membres du Congrès du Conseil des élections démocratiques sont actuellement les porte-parole thématiques sur l'observation des élections locales et régionales, Jos WIENEN et Stewart DICKSON, Vladimir PREBILIC et Rosaleen O'GRADY.

D. LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le Président du Congrès a rencontré le Président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) Robert SPANO le 21 septembre 2021 pour discuter de questions d'intérêt commun dans le domaine des droits de l'homme. Les deux présidents ont souligné l'importance de la Convention européenne des droits de l'homme et l'importance de s'appuyer sur tous les niveaux de gouvernement pour promouvoir et assurer le respect des droits de l'homme. Les autorités locales et régionales jouent

un rôle particulier pour faire des droits de l'homme une réalité sur le terrain. En effet, un certain nombre d'affaires portées devant la CEDH résultent d'actes et de décisions de municipalités, de villes et de régions. Le rôle préventif du Congrès dans la sensibilisation des maires et conseillers municipaux aux droits de l'homme est donc essentiel. Le Congrès a publié un "Manuel des droits de l'homme", un outil pratique destiné à sensibiliser les élus et les administrations locales et régionales. Le Président Spano s'adressera aux membres du Congrès lors d'une de ses prochaines sessions.

E. LE COMMISSAIRE EUROPÉEN AUX DROITS DE L'HOMME

Lors de leur rencontre le 20 septembre 2021 à Strasbourg, le Président du Congrès et la Commissaire Dunja MIJATOVIC ont discuté des synergies à développer entre les deux institutions. Ils ont convenu de poursuivre leur coopération sur des questions d'intérêt commun telles que les droits sociaux, les droits de l'homme et l'environnement, la protection des réfugiés, et les droits de la communauté LGBTI en particulier. Le Président a souligné la transversalité de la question des droits de l'homme en termes de gouvernance, ainsi que la nécessité d'une conscience aiguë des élus locaux et de leurs administrations en tant qu'acteurs d'une démocratie solide. Il a souligné que le Congrès s'appuiera sur la connaissance de première main dont dispose la Commissaire sur la situation des droits de l'homme dans les pays membres, en particulier au niveau local.

F. LA CONFÉRENCE DES OING

Le Président a rencontré le Président nouvellement élu de la Conférence, Gerhard ERMISCHER, le 20 mai 2021, afin de renforcer la coopération entre le Congrès et le secteur associatif pour promouvoir une citoyenneté active dans la prise de décision politique aux niveaux local et régional, notamment en s'appuyant sur le Code de bonne pratique sur la participation civile, un ensemble de lignes directrices pour la participation des ONG aux processus décisionnels. Les deux présidents ont souligné qu'en cette période de crise sanitaire et de méfiance à l'égard des institutions démocratiques, la coopération des OING et du Congrès est plus pertinente que jamais, car les collectivités locales et les organisations de la société civile sont en première ligne pour promouvoir la démocratie et rétablir la confiance des citoyens dans la politique, puisqu'elles contribuent à combler le fossé entre la politique et les citoyens. Le Président du Congrès a souligné que la construction de sociétés démocratiques est l'une des principales priorités du Congrès pour 2021-2026.

G. LE CENTRE NORD-SUD

Les représentants du Congrès au Centre Nord-Sud, les Vice-Présidents Xavier CADORET et Gunn-Marit HELGESEN, ont contribué respectivement aux réunions du Bureau du Centre le 26 mars 2021 et de son Comité exécutif le 2 juillet 2021.

Le 25 mars 2021, le Congrès et le Centre Nord-Sud, en partenariat avec la Délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe, ont lancé une campagne conjointe intitulée " Ensemble à distance : Construire une nouvelle solidarité dans un monde en mutation". Cette initiative visait à présenter et à partager les histoires inspirantes de ceux qui ont fait face à la crise du COVID-19, tout en lançant une réflexion sur les nombreux changements provoqués par la pandémie. L'exposition physique a été inaugurée le 1er juillet 2021 par l'ambassadrice de l'UE, l'ambassadeur d'Espagne, au nom du Centre Nord-Sud, et le Secrétaire général du Congrès.

Les nominations du Congrès pour le Prix Nord-Sud 2021 ont été décidées par le Bureau du Congrès lors de sa réunion du 26 mai 2021 et soumises au Secrétariat du Centre Nord-Sud, en attendant le vote du jury le 8 octobre 2021.

H. LE GROUPE POMPIDOU

Le Président de la Commission des Questions d'actualité Thomas ANDERSSON, Président du Conseil régional de Jämtland et Härjedalen, a participé au Symposium européen sur les salles de consommation de drogues (SCD) qui s'est tenu le 1er juillet 2021 et qui a été co-organisé par la Ville de Strasbourg, le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe et l'Association Ithaque, qui gère la salle de consommation à moindre risque Argos de Strasbourg, en partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), l'Agence régionale de santé (ARS) de la région Grand Est, le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU) et le Réseau des corrélations. Il a souligné que l'échange de seringues limite l'infection et la propagation de maladies

telles que l'hépatite C et le VIH et contribue à diminuer le nombre de décès liés aux intoxications médicamenteuses. Il a souligné les efforts déployés en Suède pour réduire les dommages causés par la toxicomanie et a indiqué qu'aujourd'hui, 17 des 21 régions suédoises offrent des services d'échange de seringues, tout en explorant les essais de centres de santé dotés d'une salle de consommation de drogues au niveau régional.

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

A. LE COMITÉ DES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Congrès et le Comité européen des régions (CdR) de l'Union européenne entretiennent une coopération et des relations de travail étroites, tant au niveau politique qu'au niveau des secrétariats respectifs, sur la base de l'accord de coopération, révisé le plus récemment en mars 2018. Cette coopération se fonde sur la mise en commun de l'objectif de renforcement de la démocratie locale et régionale, de la déconcentration et de l'autonomie en Europe, et sur la complémentarité des actions.

La coopération est menée par le groupe de haut niveau Congrès / CdR (HLG), qui comprend le Président du Congrès et ses deux Présidents de Chambre, ainsi que le Président du CdR, le premier vice-Président et le Président de la Commission CIVEX, assistés par les secrétaires généraux respectifs. Le HLG se réunit au début de l'année pour comparer les agendas politiques, fixer les domaines prioritaires de coopération et identifier les possibilités d'action conjointe.

Par ailleurs, les présidents respectifs s'adressent à une session plénière de l'institution de l'autre au moins une fois au cours de leur mandat.

Concrètement, la coopération comprend l'échange régulier d'informations et de documents, la contribution à la préparation des rapports et aux débats dans les commissions et groupes de travail, les échanges de vues avec les rapporteurs, la participation à des manifestations et réunions statutaires réciproques et l'organisation d'activités conjointes.

Réunion du Groupe de haut niveau du Congrès et du Comité européen des régions

Le Groupe de haut niveau du Congrès et du CdR a tenu une réunion en ligne le 22 avril 2021. Les discussions ont porté sur les priorités de la coopération en réponse à la pandémie actuelle et sur le rôle des collectivités locales et régionales dans le redressement post-crise.

Le Congrès a présenté ses rapports sur la tenue des élections locales et régionales et sur le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale en temps de crise, ainsi que ses outils en ligne pour évaluer l'état de la démocratie locale et régionale - CARTA-MONITOR sur la mise en œuvre de la Charte par les États membres du Conseil de l'Europe et E-Open sur les cadres pour une gouvernance transparente et éthique, la participation des citoyens et la lutte contre la corruption dans certains pays. Le CdR a présenté ses travaux sur le baromètre local et régional, un aperçu de la situation des villes et des régions en Europe, et son initiative de prix Adamowicz en l'honneur du maire assassiné de Gdansk, Paweł ADAMOWICZ, et en reconnaissance de tous ceux qui œuvrent avec courage et intégrité contre l'intolérance, la radicalisation, les discours de haine, l'oppression et la xénophobie.

Le Congrès a été invité à participer au Prix Adamowicz et à contribuer à la Conférence sur l'avenir de l'Europe dans le cadre des activités du CdR. Lors de sa réunion du 26 mai, le Bureau du Congrès a répondu positivement à cette invitation.

Le 29 juin, le Président du Congrès a participé à une conférence en ligne sur "La place des régions dans l'architecture de l'Union européenne", organisée par le CdR, la Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe (CALRE) et le gouvernement des Açores (Portugal). Il a souligné que la région joue un rôle unique en tant que pont entre les niveaux européen et national et les communautés locales et les citoyens, ajoutant que les régions ont la responsabilité première de garantir la cohésion territoriale, la protection sociale des citoyens et leur participation à la gouvernance démocratique. Il a souhaité que ce rôle spécial des régions soit enforcé par une plus grande implication dans l'élaboration des politiques nationales et européennes.

B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Réseau d'associations de collectivités locales de l'Europe du Sud-Est (NALAS)

Le Président a participé à l'assemblée générale de NALAS le 13 avril 2021 en présence de la Présidente de la République de Moldova

Maia SANDU. Il a salué l'excellente coopération avec les autorités moldaves et l'importance de la feuille de route post-suivi qui sera signée avec les autorités. Il a déclaré que le partenariat entre le Congrès et NALAS joue un rôle clé dans les discussions sur la décentralisation et l'autonomie locale dans la région de l'Europe du Sud-Est. Il a également souligné l'importance de la Charte européenne de l'autonomie locale pour assurer la durabilité de la démocratie et de l'autonomie locales.

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Le 12 mai 2021, le rapporteur du Congrès sur la démocratie délibérative Karl-Heinz LAMBERTZ a participé à un débat en ligne sur "L'avenir de la démocratie dans les régions européennes", organisé par l'ARE dans le cadre de la réunion de son Bureau. Il a présenté des exemples de modèles de démocratie délibérative de plus en plus pratiqués en Europe comme outil pour un plus grand engagement des citoyens dans les processus démocratiques aux niveaux régional et local, soulignant que les processus délibératifs devraient être intégrés dans un futur modèle de démocratie européenne.

Le Président de l'ARE Magnus BERNTSSON a participé le 17 juin 2021 à un débat organisé par la Chambre des Régions sur le rôle des régions dans la reprise post-crise (voir II. B. LES CHAMBRES)

Le Congrès, en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), organise également un atelier sur "Comment les régions peuvent-elles tenir leurs engagements en matière d'examens volontaires ?", qui se tiendra le 29 octobre 2021 à Strasbourg dans le cadre de la Conférence de l'ARE "Agenda 2030 : Transformer les régions - Changer le monde".

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Le 29 septembre 2021, le Secrétaire général a participé à un débat en ligne sur "L'avenir de l'Europe : Time for a local shift", organisé par le CCRE dans le cadre de sa Retraite annuelle.

Association européenne pour la démocratie locale (ALDA)

Le 25 juin 2021, le Président du Congrès a participé à distance à l'Assemblée générale de l'ALDA où il a souligné l'impact négatif de la crise sanitaire du COVID 19 sur la participation des citoyens à la vie politique et leur intérêt décroissant pour les élections, ce qui a été démontré lors des élections régionales en France par exemple. Le Président a souligné l'importance de la coopération entre l'ALDA et le Congrès. Rappelant que le réseau des Agences de la démocratie locale a été créé à l'initiative du Congrès, il a souligné qu'il connaît un réel succès en élargissant son champ d'action, en multipliant ses activités au regard des besoins soutenus par la société civile, et en développant des partenariats pour soutenir ses projets.

Association des régions frontalières européennes (ARFE)

Le 17 juin, Karl-Heinz LAMBERTZ, Président de l'Association des régions frontalières européennes a participé au débat organisé par la Chambre des régions sur le rôle des régions dans la relance post-crise. (Voir II. B. LES CHAMBRES)

Le 7 octobre 2021 à Strasbourg, l'ARFE a signé un accord de coopération avec la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) de France et le Service d'Europe centrale pour les initiatives transfrontalières (CESCI), lors d'une cérémonie organisée sous les auspices du Congrès. Le Secrétaire général du Congrès a indiqué qu'un tiers des citoyens européens vivent dans des zones frontalières et que sur les 362 régions enregistrées par le Conseil de l'Europe dans ses 47 États membres, plus de 140 sont des régions transfrontalières, soulignant ainsi que les régions frontalières jouent un rôle crucial dans l'intégration et la cohésion européennes, notamment par la coopération transfrontalière.

Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

Le Président de la CALRE, Gustavo MATOS EXPOSITO, a participé au débat organisé par la Chambre des Régions le 16 juin 2021 sur le rôle des régions pour assurer une réponse appropriée à la pandémie (voir II. B. LES CHAMBRES).

C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Le porte-parole du Congrès sur le changement climatique et l'environnement Vladimir PREBILIČ a participé le 13 mai 2021 à la conférence sur le "Financement innovant des projets d'efficacité énergétique" organisée par l'Union centrale des municipalités de Grèce (KEDE). Il a souligné que les niveaux locaux et régionaux sont cruciaux pour surmonter les défis posés par le changement climatique et pour réaliser la transition énergétique. Ils sont en première ligne, confrontés aux pires conséquences de la crise climatique. Au cœur des échanges figuraient la question de savoir comment financer les projets locaux de transition énergétique et surmonter les obstacles que rencontrent les autorités locales sur la voie de l'efficacité énergétique. Les politiques nationales et européennes en matière d'efficacité énergétique, les différents instruments de financement pour les autorités locales et la coopération de la Banque de développement du Conseil de l'Europe avec les autorités locales et régionales étaient également à l'ordre du jour.

D. AUTRES

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)

Le 3 juin 2021, le Président du Congrès s'est adressé à la 15e session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. S'exprimant à l'ouverture de la session de la troisième Commission permanente sur le dialogue entre les civilisations et les droits de l'homme, il a souligné la nécessité de renforcer le dialogue et les partenariats à travers la Méditerranée pour construire un ordre plus juste, plus stable et plus durable sur ses deux rives.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

Le Congrès apporte un soutien pratique par le biais de projets de coopération visant à remédier aux lacunes de la démocratie locale identifiées lors du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation des élections locales et régionales. Les Lignes directrices pour les activités de coopération¹ précisent le cadre et les principes des activités de coopération du Congrès, dont l'importance a été réaffirmée dans les Priorités du Congrès 2021-2026.²

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des plans d'action par pays du Conseil de l'Europe ou de la politique à l'égard des régions voisines. Ils sont menés par le secrétariat du Congrès en étroite coopération et en synergie avec les autres entités de l'organisation.

Actuellement, le Congrès a des projets en cours de réalisation en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie et en Ukraine, ainsi qu'au Kosovo³, au Maroc et en Tunisie. Depuis 2011, ces activités s'élèvent à environ douze millions d'euros, financés par des contributions volontaires des États membres et de l'Union européenne.

Les activités de coopération sont conçues pour inciter les maires et les conseillers municipaux à conduire le changement dans leurs municipalités, afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyen-ne-s dans leur prise de décision et de promouvoir les droits de l'homme au niveau local. En outre, le Congrès les aide à défendre communément leurs intérêts face aux autorités centrales, en étroite coordination avec leurs associations.

¹ Améliorer l'impact des recommandations du Congrès. Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe, CG/BUR/2015(27)31, mars 2015, disponible sur <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/sso/SSODisplayDCTMContent?documentId=090000168048bb9c&tick-et=ST-96497-2EDwExLcTasGuRjJfoL7eWDLQWM-cask-key>

² Priorités 2021-2026 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CG (2021)40-05, mars 2021, disponible sur <https://rm.coe.int/priorites-2021-2026-du-congres-des-pouvoirs-locaux-et-regionaux-corapp/1680a1b0bc>

³ (*) Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

La prévention de la corruption est au cœur des activités politiques et opérationnelles. Pour soutenir son action dans ce domaine, le Congrès a produit une série de manuels sur le gouvernement ouvert et l'éthique publique destinés aux autorités locales d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova, d'Ukraine et du Kosovo, qui résultent d'activités de projets antérieurs. En outre, l'outil en ligne [bE-Open](#) a été lancé en 2021. Il permet d'accéder rapidement et facilement aux normes internationales et au contexte national, à la législation, aux exemples de jurisprudence liés à la corruption, aux lignes directrices et aux bonnes pratiques, en matière de gouvernement ouvert.*

Une perspective de genre plus forte a été introduite dans toutes les activités pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et promouvoir la participation des femmes à la vie politique locale. Le soutien à l'intégration de la dimension de genre, ainsi qu'à la lutte contre le sexisme et à la participation et l'inclusion des groupes sous-représentés, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, et des minorités au niveau local, est ainsi intensifié.

Les activités de coopération contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable - en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable 5 (égalité des sexes), 10 (réduction des inégalités au sein des pays et entre eux), 11 (villes et communautés durables), 16 (paix, justice et institutions fortes) et 17 (partenariat pour les objectifs).

A. ARMÉNIE

En Arménie, le Congrès a contribué à l'amélioration de l'autonomie locale grâce à un soutien continu à la Communauté de pratique sur l'intégrité publique et l'éthique dans la gouvernance locale en Arménie (CoP). Le 30 mars 2021, la CoP a tenu sa réunion en ligne avec la participation de la rapporteure du Congrès sur les marchés publics, Amélie TARSCHYS-INGRE (Suède, GILD), qui a souligné que l'expérience du Congrès montre que la lutte contre la corruption nécessite une action à long terme couvrant tous les aspects de gouvernance et de responsabilité. L'objectif de la réunion était de discuter et d'identifier les défis auxquels sont confrontées les autorités centrales et locales en Arménie en termes de corruption, d'éthique publique, de gouvernance transparente et de participation des citoyen-ne-s aux processus décisionnels. Un consensus général a été atteint sur d'autres mesures qui doivent être prises pour améliorer la gouvernance ouverte locale et conduire vers des communautés sans corruption.

Afin de les soutenir dans cette entreprise, quatre ateliers thématiques ont été organisés de juin à septembre 2021 comprenant la présentation de normes européennes et de recommandations du Congrès, des exemples de bonnes pratiques, ainsi que des échanges entre les municipalités arméniennes et les membres du Congrès Bryony RUDKIN, Vladimir PREBILIC, Amélie TARSCHYS-INGRE et Oksana DERKACH (Ukraine, PPE/CCE).

Deux réunions de groupes de travail de la CoP ont été organisées les 23 juin et 30 septembre 2021 afin d'identifier des mesures concrètes pour un soutien ciblé aux autorités locales dans la lutte contre la corruption, la promotion de l'intégrité publique et de la transparence gouvernementale, ainsi que la transparence des marchés publics.

D'autres mesures sont prises pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et du plan d'action pour 2019-2022. Cela comprend premièrement un outil électronique d'auto-évaluation des risques de corruption qui est développé en étroite coopération avec le Ministère de l'administration territoriale et de l'infrastructure. Deuxièmement il s'agit d'introduire un modèle de gouvernement électronique pour gérer le flux de documents dans les administrations locales, notamment en vue du registre d'actes juridiques normatifs adoptés par les organes de l'autonomie locale.

En outre, l'Association des communautés d'Arménie (ACA) a été soutenue dans l'élaboration de prises de position et d'avis sur les amendements aux lois relatives à l'autonomie locale, en particulier sur l'extension des pouvoirs des maires et des conseils locaux dans les situations d'urgence, la loi martiale ou l'impossibilité d'organiser des élections. Avec le soutien du Congrès, l'Association a également développé une analyse juridique de l'état actuel de l'autonomie locale en Arménie, en se concentrant sur le nouveau système électoral, ainsi qu'une stratégie sur la décentralisation des pouvoirs des organes de l'État et l'égalisation des ressources financières.

Afin d'aider l'ACA à atteindre sa pérennité et son indépendance financière, l'évaluation a été menée sur l'état de la mise en œuvre du plan stratégique et d'action de l'ACA 2016-2020, fournissant à la direction de l'association les priorités recommandées pour la nouvelle stratégie (2021-2025).

B. BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec le maire nouvellement élu et les conseillers locaux de la ville de Mostar dans le cadre du projet "Construire la participation démocratique dans la ville de Mostar" qui est mis en œuvre jusqu'en décembre 2021. Le projet vise à offrir aux citoyens la possibilité de s'engager dans un processus de délibération et de participer à la prise de décision locale, dans le but de restaurer la confiance des citoyen-ne-s dans les autorités publiques.

En mars 2021, les fonctionnaires de la ville ont été initiés à la démocratie délibérative au niveau local et un processus sur mesure, transparent et inclusif a été organisé en vue de la tenue d'une Assemblée citoyenne d'avril à juin 2021. Le processus comprenait la mise en place d'une structure gouvernante pour le processus délibératif, et le développement d'un site Internet spécifique dédié à l'Assemblée des citoyens qui a été largement consulté (plus de vingt mille pages vues par environ sept mille visiteurs individuels), ainsi que la sélection du sujet de délibération et les participants de l'Assemblée des citoyens. Le sujet 'propreté de la ville et entretien des espaces publics' a été choisi à travers des consultations citoyennes en ligne, des ateliers avec la société civile, la communauté universitaire et des représentants de la mairie et de l'administration.

La première Assemblée de citoyens en Bosnie-Herzégovine a eu lieu en juillet 2021 et a été ouverte par le Président de la Chambre des Autorités Locales, Bernd VÖHRINGER. Elle a rassemblé un groupe représentatif de 47 citoyens choisis au hasard qui se sont réunis pendant quatre week-ends consécutifs pour délibérer et formuler des recommandations sur la propreté de la ville et l'entretien des espaces publics à Mostar.

Les réunions de l'Assemblée comprenaient une phase d'apprentissage avec le partage d'expériences avec d'autres villes de la région, et des discussions avec des experts et parties prenantes locales, ainsi que des représentants de l'administration et du conseil municipal. Les recommandations de l'Assemblée des citoyens ont été partagées avec le maire et le conseil municipal et seront discutées lors d'une session ordinaire du conseil municipal avec la participation de citoyens représentant l'Assemblée.

En outre, les conseillers municipaux de Mostar ont participé en juin 2021 à une série d'ateliers entre pairs avec les membres du Congrès Andrew BOFF, Heather BRANNAN MCVEY (Royaume-Uni, SOC/G/PD), Jimmy MOLONEY (Irlande, GILD) et Vladimir PREBILIĆ. Ces échanges visaient à approfondir leurs connaissances sur les rôles et responsabilités des élus locaux ainsi que sur les bonnes pratiques pour garantir un engagement citoyen et une confiance accrue envers les autorités.

L'intervention à Mostar est incluse dans un *Mémoire de coopération* avec la Ville de Mostar, signé par le Maire et le Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Sarajevo en juillet 2021.

C. GÉORGIE

En Géorgie, le Congrès met en œuvre un nouveau projet sur « Le renforcement de la démocratie participative et des droits de l'homme au niveau local » conjointement avec la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023.

Le projet a été présenté pour la première fois au deuxième Forum international de Kutaisi sur « Les défis des villes et la voie à suivre », avec la participation de Nino KAVTARADZE (PPE/CCE), chef adjointe de la délégation géorgienne auprès du Conseil de l'Europe.

Le rapport d'évaluation sur les « Droits de l'homme au niveau local en Géorgie » a été mis à jour avec la participation active des membres de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) lors d'une réunion de consultation en juillet 2021. Le rapport reflète les nouveaux développements concernant la législation relative à la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local et donne un aperçu des défis rencontrés par les autorités locales dans le contexte de la pandémie du Covid-19, ainsi que des recommandations d'experts.

Avant les élections locales qui se tiendront en Géorgie en octobre 2021, un guide pour les femmes et les hommes dans la politique locale sur « la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Géorgie » a été élaboré et diffusé via un atelier en ligne avec la participation de Jelena DRENJANIN, porte-parole thématique du Congrès sur l'égalité entre les femmes et les hommes. L'atelier a réuni plus de 20 municipalités, ainsi que des représentants du Parlement de Géorgie, du Bureau du Défenseur public et d'organisations de la société civile.

D. KOSOVO*

Au Kosovo*, le projet de promotion de la démocratie locale vise à améliorer l'autonomie locale et la qualité de la démocratie locale en favorisant le dialogue à plusieurs niveaux et en renforçant les capacités des autorités locales en matière d'intégrité politique, d'éthique publique et de principes de gouvernement ouvert.

Dans ce contexte, une étude a été menée pour évaluer dans quelle mesure le cadre de l'autonomie locale au Kosovo* est conforme aux normes européennes de démocratie locale et aux principes inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Des réunions de consultation ont eu lieu en juillet 2021 avec les autorités locales et l'Association des municipalités du Kosovo (AKM), ainsi qu'avec des représentants du ministère des finances, du ministère des collectivités locales et le parlement. L'étude comprend les défis et les moyens de les surmonter ou de les atténuer.

Les 8 et 12 juillet 2021, les représentants élus et nommés des collectivités locales du Kosovo* ont participé à des activités de développement des capacités sur les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Deux ateliers sur le gouvernement local ouvert, l'intégrité politique et l'éthique publique ont été organisés fin septembre pour les présidents d'assemblées locales et les agents municipaux du Kosovo*. Les participants ont découvert des approches innovantes de l'engagement des citoyens et partagé leurs expériences pour relever le défi sur les questions de transparence et d'éthique. Les participants ont également échangé leurs expériences avec des représentants de municipalités albanaises et la membre du Congrès Anne COLGAN (Irlande, L, GILD), conseillère du comté de Dun Loaghaire-Rathdown. À la suite des ateliers, des modules de formation et un manuel de formation sur l'intégrité politique, l'éthique publique et le gouvernement ouvert ont été développés et partagés avec AKM pour assurer la durabilité du partage des connaissances avec les autorités locales par le biais du centre de formation AKM.

En outre, dans le cadre du projet, Jelena DRENJANIN a participé à la Conférence internationale sur la lutte contre le sexisme qui s'est tenue à Pristina le 4 octobre. 2021. Elle a souligné les priorités thématiques du Congrès concernant la réduction des inégalités, le maintien de l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'élimination des comportements sexistes et a souligné que le Congrès du Conseil de l'Europe travaille avec les autorités locales à travers ses résolutions, recommandations, lignes directrices et activités de coopération pour éliminer toute forme de harcèlement et de sexisme au niveau local.

E. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Suite à la signature d'une feuille de route pour la démocratie locale et régionale en République de Moldova le 15 avril 2021, le Président du Congrès et la Présidente de la République de Moldova se sont rencontrés pour discuter de questions d'intérêt commun (Voir I. AGENDA POLITIQUE)

L'ambition de la République de Moldova de renforcer l'autonomie locale a été soutenue par le Congrès à travers le projet de coopération "Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales" mis en œuvre sur un an jusqu'en juin 2021. Grâce à ce projet, des étapes importantes ont été franchies pour renforcer la position institutionnelle de l'association des autorités locales du pays vis-à-vis des autorités centrales, des partenaires du développement, des maires et des citoyens.

Le 10 juin 2021, la CALM a adopté son Plan stratégique pour 2021-2027, préparé avec le soutien du Congrès. Le Plan est le résultat d'un processus inclusif et participatif comportant de vastes consultations à travers le pays, réunissant plus de 200 dirigeants locaux des régions Nord, Centre et Sud. Le Plan stratégique tient compte des principes européens d'autonomie locale et en particulier de la Recommandation 436 (2019) du Congrès sur la démocratie locale et régionale en République de Moldova, ainsi que de la feuille de route pour sa mise en œuvre.

Le Congrès a soutenu la CALM dans l'examen du concept de réforme du gouvernement local, en fournissant une expertise sur les meilleures pratiques et les normes européennes en matière d'autonomie locale. Les experts du Congrès ont également apporté leur expertise en ce qui concerne la plateforme de dialogue, développée par la CALM comme une proposition pour améliorer le dialogue et la consultation avec les autorités centrales.

F. UKRAINE

En Ukraine, le projet du Congrès « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine » lancé en juillet 2018 a été finalisé avec succès en septembre 2021. Le Congrès a reçu le financement et a lancé un nouveau projet « Renforcer la gouvernance démocratique locale en Ukraine » le 1er octobre 2021 pour assurer un soutien continu aux autorités locales et centrales dans un dialogue régulier et dans leurs efforts pour promouvoir une prise de décision éthique et une gouvernance locale plus citoyenne, inclusive, réactive et transparente.

Le Congrès a encouragé la cocréation et l'échange de bonnes pratiques entre les niveaux central et local sur les politiques de gouvernement ouvert et la nouvelle législation, en soutenant le Cabinet des ministres de l'Ukraine et l'Association des villes ukrainiennes (AUC) dans la mise en place de la plateforme pour un dialogue national - local sur le gouvernement ouvert en Ukraine. La première réunion s'est tenue en avril 2021 pour discuter et assurer l'implication des autorités locales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action du Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP), soutenu par le Congrès. Pour promouvoir davantage les principes du gouvernement ouvert, plus de 20 municipalités ukrainiennes ont partagé les meilleures pratiques avec leurs pairs de toutes les régions d'Ukraine, démontrant des progrès et des innovations dans le domaine du gouvernement ouvert grâce à des initiatives inclusives, diversifiées et équilibrées entre les femmes et les hommes lors du marathon en ligne organisé dans le cadre de l'édition 2021 de l'Open Gov Week sous le slogan « Respond. Recover. Renew ».

Le processus de consultation sur le statut juridique des associations de collectivités locales et régionales en Ukraine et le nouveau projet de loi sur l'autonomie locale en Ukraine ont été soutenus avec la contribution de Gunn-Marit HELGESEN et Nikolaos-KOMNINOS CHLEPAS, membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE), lors des tables rondes tenues avec le Parlement ukrainien les 14 juin et 1er mars 2021 respectivement.

Afin d'analyser les besoins et le soutien accru des autorités locales dans l'introduction de politiques et de pratiques de gouvernement ouvert en Ukraine, le Congrès a mené une évaluation qui cartographie le paysage des pratiques de gouvernement ouvert au niveau local en Ukraine, identifie les synergies avec les principes de gouvernement ouvert (transparence, participation citoyenne et responsabilité) et explore les approches dynamiques des pratiques de gouvernement ouvert. Les recommandations du rapport seront utilisées pour fournir un soutien adapté aux autorités locales dans cette optique dans le cadre du nouveau projet du Congrès en Ukraine.

Une évaluation du niveau de respect, de protection et de réalisation des normes des droits de l'homme au niveau local en Ukraine a été réalisée dans cinq régions (Dnipropetrovsk, Kharkiv, Kiev, Lviv et Odessa). L'évaluation a évalué les pratiques et initiatives existantes des autorités locales en vue de la promotion et de l'inclusion de la dimension et des normes des droits de l'homme dans leurs politiques et la gestion globale de leurs communautés.

Le XVIe Forum municipal ukrainien a été organisé en juillet 2021 conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AUC) et des partenaires internationaux avec la participation de 500 maires. De nouvelles approches de gouvernance des municipalités ukrainiennes visant à favoriser un gouvernement ouvert et la protection des droits de l'homme au niveau local, ainsi qu'une représentation plus élevée des femmes en politique ont été promues et discutées. Cet événement a été l'occasion de présenter les résultats du projet triennal du Congrès, tandis qu'en particulier ceux liés au gouvernement ouvert ont été présentés par Jelena Drenjanin (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Commission de gouvernance du Congrès qui a également réfléchi sur les travaux statutaires du Congrès y afférents. Le secrétaire général du Congrès, Andreas Kiefer, a rencontré les membres du conseil d'administration de la CUA et a tenu des réunions bilatérales de haut niveau avec des représentants des autorités centrales et locales (Voir I. AGENDA POLITIQUE).

La coopération avec la CUA a abouti à la création d'outils pour l'élaboration de politiques sensibles au genre, y compris un nouveau module d'apprentissage en ligne sur la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local, qui a été lancé en juin 2021 pour compléter le cours en ligne sur « Intégration du genre au niveau local en Ukraine ». La nécessité de veiller à ce que les femmes et les hommes soient représentés de manière égale à tous les stades de la gouvernance, de l'élaboration des politiques, de la vie politique et sociale et d'adopter des stratégies et des solutions appropriées à tous les niveaux de gouvernance, a été soulignée par le président de la commission des affaires courantes du Congrès, Thomas Andersson. (Suède, R, GILD) lors du 5e Congrès des femmes ukrainiennes qui s'est tenu à Kiev le 16 septembre.

G. PARTENARIAT SUD-MED

Les événements historiques survenus dans les pays du sud de la Méditerranée en 2011 ont ouvert la voie à des changements profonds dans la région, notamment le début de processus d'ouverture et de démocratisation.

Depuis 2011 le Conseil de l'Europe mène une nouvelle politique à l'égard de son voisinage immédiat, en particulier l'Afrique du Nord. L'objectif de cette politique est de permettre aux États non-membres de bénéficier de l'expérience acquise lors des processus de transition démocratique en Europe centrale et orientale après 1989.

Les activités de coopération du Congrès avec les pays voisins sont menées dans le cadre de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

Le programme de partenariat Sud-Med, lancé en février 2017, vise à répondre aux objectifs du volet démocratie locale et régionale de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe en soutenant les réformes territoriales en cours.

Le partenariat Sud-Med est conçu comme un cadre de coopération privilégié avec les pays impliqués. Il est supervisé politiquement par deux porte-parole thématiques.

A travers le Partenariat Sud-Med, le Congrès souhaite offrir une plateforme d'échanges et de rencontres particulièrement précieuse et permettre à ses partenaires de bénéficier de ses réalisations, de son expertise et de son expérience dans les domaines suivants :

- le renforcement du dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et l'accroissement de la coopération décentralisée entre les collectivités locales et régionales des deux rives de la Méditerranée, tout en promouvant les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, notamment en matière de démocratie locale.*
- l'assistance législative et l'expertise dans les domaines de compétence du Congrès, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation relative à la décentralisation et à la gouvernance locale et régionale.*
- l'assistance au processus électoral et, le cas échéant, l'observation des élections locales et régionales.*
- le renforcement des capacités (notamment en termes de leadership) des élus locaux et régionaux (et des candidats) et de leurs administrations par le développement de programmes spécifiques de sensibilisation et de formation, avec un accent particulier sur le rôle des femmes et des jeunes leaders locaux.*
- l'aide à la création ou au renforcement des associations de collectivités locales et régionales.*
- soutenir le développement de la démocratie participative, en mettant l'accent sur le rôle des jeunes, des femmes et de la société civile.*

Statut de partenaire pour la démocratie locale

Introduit en 2014, le statut de partenaire pour la démocratie locale⁴ permet la mise en place d'un cadre particulier de dialogue et de contacts institutionnels réguliers entre les élus locaux et régionaux des pays voisins du Conseil de l'Europe et leurs homologues européens.

Le statut est accordé à la demande des pays concernés et est conçu comme un outil de renforcement de la bonne gouvernance au niveau local et régional. Par leur participation aux travaux du Congrès, les délégations des pays bénéficiaires contribuent à promouvoir la démocratie locale non seulement dans leur propre pays mais aussi au niveau paneuropéen.

*Le **Royaume du Maroc** et la **République de Tunisie** ont obtenu le statut de partenaire pour la démocratie locale du Congrès respectivement le 2 avril et le 29 octobre 2019. Depuis lors, les deux délégations participent régulièrement aux travaux statutaires du Congrès (Sessions, réunions à distance de son Forum statutaire et de ses trois commissions). Conformément aux règles et procédures du Congrès, les délégations ont été renouvelées lors de la Session de mars 2021 du Congrès.*

⁴ [Résolution 376 \(2014\)](#)

Maroc

Le Congrès et l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Préfectoraux et Provinciaux (AMPCPP) ont co-organisé une rencontre nationale sur la "réforme du cadre législatif relatif aux compétences des préfectures et des provinces et leur mise en œuvre". Cette rencontre a été marquée par la présentation par les experts de projets d'amendements législatifs visant à clarifier et à mettre en œuvre la régionalisation avancée et les compétences des préfectures et des provinces et par des échanges entre pairs européens et marocains.

A la demande des autorités marocaines, un appui législatif a été fourni sur l'architecture institutionnelle de la décentralisation au Maroc. Un échange à distance a été organisé le 23 juin 2021, avec la participation de membres d'associations marocaines de collectivités territoriales et de membres du Congrès, dont le Président de la Chambre des pouvoirs locaux Bernd VÖHRINGER, Xavier CADORET, vice-Président du Congrès et Rapporteur sur le partenariat Sud-Med, Karl-Heinz LAMBERTZ, Président du groupe des démocrates socialistes, verts et progressistes et Marc COOLS, Président du groupe des démocrates indépendants et libéraux. Les participants ont échangé sur les défis et les leçons apprises au cours de leurs mandats respectifs dans la mise en œuvre de la décentralisation. L'accent a été mis sur les principes et les mécanismes d'interaction entre les différents niveaux de gouvernance territoriale décentralisée et sur la nécessité d'un financement propre des autorités locales et régionales, la clarté dans l'attribution des compétences, le renforcement du statut des représentant-e-s élu-e-s et le dialogue avec le gouvernement central.

Le dialogue euro-méditerranéen a été encouragé lors d'un webinaire consacré à la participation des femmes à la politique locale, avec des participants de Tunisie, du Maroc et de pays européens qui ont échangé leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension de genre et d'engagement dans la politique au niveau local. Cette activité a été organisée conjointement avec le projet du Congrès en Tunisie, dans la perspective des élections locales et régionales marocaines du 8 septembre 2021.

Tunisie

Un appui continu a été apporté à la Fédération Nationale des Collectivités Tunisiennes (FNCT) pour la réalisation d'une évaluation du processus de décentralisation en Tunisie du point de vue des municipalités. 320 communes tunisiennes sur un total de 350 ont participé à cette consultation sur six domaines prioritaires : le statut des élus municipaux, la stabilité des conseils municipaux, les relations entre les élus et l'administration municipale, les relations entre les communes, l'administration déconcentrée et les établissements et entreprises publics, le régime financier des communes et la démocratie participative et la gouvernance ouverte.

Les résultats de cette consultation et les recommandations pour améliorer la décentralisation ont été consolidés dans un rapport, qui a été présenté lors d'une conférence de presse le 26 mai 2021. Cet événement a été largement couvert par les médias locaux, tandis que le rapport a été pris en considération par les autorités nationales dans leur processus de consultation sur l'état de la décentralisation.

Le dialogue euro-méditerranéen a été promu lors d'un webinaire consacré à la participation des femmes à la politique locale avec des participant-e-s de Tunisie, du Maroc et de pays européens qui ont échangé leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de l'intégration du genre et d'engagement dans la politique au niveau local.

La coopération avec l'Autorité supérieure des finances locales s'est poursuivie par le biais d'un soutien financier visant à renforcer les capacités et les ressources informatiques de l'Autorité, ainsi que les capacités institutionnelles de son secrétariat. Des discussions sur la révision du cadre juridique de la fiscalité locale sont en cours.

En vue de promouvoir l'éthique publique et de lutter contre la corruption au niveau local, une formation en ligne de trois jours sur le "contrôle interne dans les municipalités" a été organisée du 5 au 7 juillet 2021 en étroite coopération avec des homologues tunisiens, avec la participation de représentant-e-s élu-e-s et de l'administration des collectivités tunisiennes.

En outre, le Congrès travaille actuellement en étroite collaboration avec les représentant-e-s de la FNCT et du ministère des Affaires locales à la mise en place d'un mécanisme de consultation. Un projet de mémorandum sur la consultation des autorités locales par le gouvernement central est actuellement en cours de discussion avec les partenaires concernés.

Activités régionales dans le sud de la Méditerranée - Programme Sud IV

S'appuyant sur les réalisations et les relations établies dans le cadre de ses projets de coopération bilatérale au Maroc et en Tunisie depuis 2017, et conformément aux objectifs de renforcement de la coopération régionale et de création de réseaux du Programme Sud IV, le Congrès a lancé une activité régionale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)⁵. Cette initiative sera initialement mise en œuvre entre septembre et décembre 2021.

L'objectif du projet proposé sera de renforcer la gouvernance démocratique décentralisée dans la région MENA en favorisant les échanges et la mise en réseau entre les parties prenantes concernées dans la région et en apportant l'expertise du Congrès du Conseil de l'Europe et l'expérience des membres du Congrès.

Deux activités principales seront mises en œuvre dans ce cadre :

- La création et le soutien aux travaux d'une communauté de pratique, dont les travaux porteront sur des thèmes prioritaires identifiés : la démocratie participative, les finances locales, le statut et les conditions d'exercice des élus territoriaux. Ces quatre thèmes seront complétés par deux dimensions transversales : la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert, et la promotion du dialogue et de la consultation entre les autorités centrales et territoriales.
- Renforcement des capacités et soutien aux femmes, nouvellement élues territoriales au Maroc. Cette activité combinera apports théoriques et échanges entre pairs et est organisée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

⁵ Bénéficiaires ciblés : Palestine*, Libye, Liban, Jordanie

* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sur cette question.

ANNEXE 1

40^e SESSION - Mars 2021

ÉLECTION D'UNE NOUVELLE DIRECTION POUR LE CONGRÈS

<https://rm.coe.int/bureau-of-the-congress/1680a1dc2b>

CG-BUR(2021)37-INF20⁶

Bilingual / *Bilingue*

23 March / *mars 2021*

BUREAU OF THE CONGRESS // BUREAU DU CONGRES

In order of precedence // par ordre de préséance

PRESIDENT OF THE CONGRESS / PRÉSIDENT DU CONGRÈS:

1. Leendert VERBEEK (R, SOC/G/PD / SOC/V/DP) Netherlands / Pays-Bas

VICE-PRESIDENTS:

2. Bernd VÖHRINGER (L, EPP/CCE / PPE/CCE) Germany / Allemagne
3. Harald SONDEREGGER (R, EPP/CCE / PPE/CCE) Austria / Autriche
4. John WARMISHAM (L, SOC/G/PD / SOC/V/DP) United Kingdom / Royaume-Uni
5. Gunn-Marit HELGESEN (R, EPP/CCE / PPE/CCE) Norway / Norvège
6. Xavier CADORET (L, SOC/G/PD / SOC/V/DP) France
7. Aleksandra MALETIĆ (R, EPP/CCE / PPE/CCE) Serbia / Serbie
8. Konstantinos KOUKAS (L, EPP/CCE / PPE/CCE) Greece / Grèce
9. Andrei NOVIKOV (R, ILDG / GILD) Estonia : Estonie
10. Antonija JOZIC (L, EPP/CCE / PPE/CCE) Croatia / Croatie
11. Mustafa Tunç SOYER (R, SOC/G/PD / SOC/V/DP) Turkey / Turquie
12. Martine DIESCHBURG-NICKELS (L, ILDG / GILD) Luxembourg
13. Lia MONTALTI (R, SOC/G/PD / SOC/V/DP) Italy / Italie
14. Emin YERITSYAN (L, EPP/CCE / PPE/CCE) Armenia / Arménie
15. Cecilia DALMAN EEK (R, SOC/G/PD / SOC/V/DP) Sweden / Suède
16. Sevdia UGREKHELIDZE (L, EPP/CCE / PPE/CCE) Georgia / Géorgie
17. Alexander DROZDENKO (R, EPP/CCE / PPE/CCE) Russian Federation / Fédération de Russie

L: Chamber of Local Authorities / Chambre des pouvoirs locaux

R: Chamber of Regions / Chambre des régions

EPP/CCE: European People's Party Group in the Congress / PPE/CCE : Groupe Parti populaire européen du Congrès

SOC/G/PD: Socialists, Greens and Progressive Democrats / SOC/V/DP: Socialistes, Verts et Démocrates progressistes

ILDG: Independent and Liberal Democrat Group / GILD : Groupe indépendant et libéral démocratique

ECR: European Conservatives and Reformists Group / CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens

NR: Members not belonging to a political group of the Congress / NI : Membres n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

⁶ This document is classified confidential until it has been examined by the Bureau of the Congress

Ce document est classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès

BUREAU OF THE CHAMBER OF LOCAL AUTHORITIES //
BUREAU DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX

In order of precedence // par ordre de préséance

PRESIDENT OF THE CHAMBER OF LOCAL AUTHORITIES /
PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX:

1. Bernd VÖHRINGER (EPP/CCE / PPE/CCE) Germany / Allemagne

VICE-PRESIDENTS:

2. John WARMISHAM (L, SOC/G/PD / SOC/V/DP) United Kingdom / Royaume-Uni
3. Xavier CADORET (L, SOC/G/PD / SOC/V/DP) France
4. Konstantinos KOUKAS (L, EPP/CCE / PPE/CCE)..... Greece / Grèce
5. Antonija JOZIC (L, EPP/CCE / PPE/CCE) Croatia / Croatie
6. Martine DIESCHBURG-NICKELS (L, ILDG / GILD)..... Luxembourg
7. Emin YERITSYAN (L, EPP/CCE / PPE/CCE)..... Armenia / Arménie
8. Sevdia UGREKHELIDZE (L, EPP/CCE / PPE/CCE)..... Georgia / Géorgie

BUREAU OF THE CHAMBER OF REGIONS //
BUREAU DE LA CHAMBRE DES REGIONS

In order of precedence // par ordre de préséance

PRESIDENT OF THE CHAMBER OF REGIONS /
PRESIDENTE DE LA CHAMBRE DES REGIONS:

1. Harald SONDEREGGER (EPP/CCE / PPE/CCE) Austria / Autriche

VICE-PRESIDENTS:

2. Gunn-Marit HELGESEN (R, EPP/CCE / PPE/CCE) Norway / Norvège
3. Aleksandra MALETIC (R, EPP/CCE / PPE/CCE) Serbia / Serbie
4. Andrei NOVIKOV (R, ILDG / GILD) Estonia / Estonie
5. Mustafa Tunç SOYER (R, SOC/G/PD / SOC/V/DP)..... Turkey / Turquie
6. Lia MONTALTI (R, SOC/G/PD / SOC/V/DP)..... Italy / Italie
7. Cecilia DALMAN EEK (R, SOC/G/PD / SOC/V/DP)..... Sweden / Suède
8. Alexander DROZDENKO (R, EPP/CCE / PPE/CCE) Russian Federation / Fédération de Russie

ANNEXE 2:

40e SESSION - Mars 2021

PRIORITÉS DU CONGRÈS 2021 – 2026 ([version abrégée](#))

Les objectifs du Congrès : Assurer le bon fonctionnement de la démocratie locale et régionale et relever les grands défis sociétaux.

Au début de chaque nouveau mandat, le Congrès élabore un cadre général pour ses travaux futurs, en donnant une orientation et en définissant des domaines prioritaires pour remplir les missions essentielles qui lui ont été confiées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il détermine les principales questions à traiter et les opportunités à explorer afin de répondre à l'évolution des problèmes et des défis au sein des communautés et des États du Conseil de l'Europe.

Adoptées lors de la session de renouvellement de mars 2021, les priorités 2021-2026 du Congrès sont fondées sur la consultation de ses membres et des associations nationales et européennes de collectivités locales et régionales. Elles tiennent également compte du cadre stratégique du Secrétaire Général et des priorités du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe - y compris les priorités de sa présidence tournante - et font référence à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, dans le cadre de la contribution plus large du Conseil de l'Europe à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Dans le cadre de ces priorités, le Congrès est déterminé à inscrire au cœur de sa mission le suivi de la démocratie locale et régionale, l'observation des élections locales et régionales, les contributions thématiques pour relever les défis actuels et futurs et la mise en œuvre de programmes de coopération dans certains États membres.

La pandémie de COVID-19 qui s'est déclarée début 2020 et a radicalement changé l'agenda politique et les priorités de tous les acteurs politiques et économiques, illustre la nécessité de pouvoir adapter le travail et les activités à une nouvelle situation, à de nouveaux développements et à de nouveaux défis sanitaires, sociaux, économiques et politiques.

Les priorités du Congrès pour 2021-2026, qui seront mises en œuvre à travers ses réunions statutaires, les programmes de travail de ses chambres et commissions ainsi que ses activités de coopération, seront donc évaluées régulièrement et de manière plus large, lors du mandat à mi-parcours, en 2023.

Les priorités thématiques 2021-2026 du Congrès : Répondre à de nouveaux défis

Des réponses locales et régionales efficaces aux crises de santé publique : Les autorités locales et régionales sont le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens. Par leur action sur le terrain, elles sont les mieux placées pour promouvoir la cohésion territoriale, le développement local durable et des solutions adaptées aux besoins spécifiques des communautés, fondées sur une approche territoriale forte des politiques nationales et européennes ainsi que sur l'interaction entre la population, les institutions démocratiques et les associations nationales. Le Congrès s'efforcera de promouvoir l'efficacité des réponses à apporter pour surmonter des situations d'urgence ou des crises sanitaires et leurs conséquences en se préparant mieux aux urgences futures grâce à un bon équilibre et à une interaction entre les capacités centralisées et décentralisées dans un système de gouvernance à plusieurs niveaux.

Qualité de la gouvernance démocratique et participation citoyenne : Les maires et les élus locaux jouent un rôle vital dans la promotion des principes de la démocratie représentative au niveau local et des valeurs partagées au sein de leurs communautés. Le Congrès continuera à promouvoir la qualité de la gouvernance démocratique et à soutenir les élus locaux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. Il continuera à promouvoir activement la dévolution des pouvoirs et la mise à disposition des moyens et financements adéquats qui rendent l'action possible au niveau local. Le Congrès veillera

en outre à ce que les citoyens soient au cœur de l'action publique et encouragera activement leur participation à la vie de leur communauté.

Réduire les inégalités sur le terrain : En mettant en œuvre des politiques innovantes visant à garantir les droits politiques et sociaux, une redistribution juste et des opportunités équitables, les autorités locales et régionales peuvent aider à construire des villes et des régions plus résilientes et inclusives, avoir un impact positif sur la réduction des inégalités et renforcer la participation et la confiance sur le terrain. Conformément aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies, le Congrès continuera de sensibiliser au respect des droits de l'homme au niveau local, de lutter contre la corruption et de promouvoir la transparence, de combattre la discrimination, la radicalisation et l'exclusion, de promouvoir l'inclusion des groupes vulnérables, de promouvoir l'égalité des genres, de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, de contribuer à l'autonomisation des jeunes ainsi que de réduire la fracture entre les zones rurales et urbaines et entre les régions centrales et périphériques.

Questions environnementales et action climatique dans les villes et les régions : Le droit à un environnement durable et sain est un droit humain fondamental et sa protection fait partie de la bonne gouvernance. Les élus locaux et régionaux sont dans une position unique pour faire face à l'urgence climatique, promouvoir le développement durable et mettre en œuvre des politiques et des actions qu'ils peuvent modeler en fonction du contexte et des besoins locaux. Le Congrès développera davantage les activités concernant les réponses locales aux défis environnementaux et climatiques, qui nécessiteront une approche stratégique par l'éducation, la sensibilisation, le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation sur un large éventail de questions, telles que le transport, le recyclage, la gestion de l'eau et des déchets, la production et la consommation de produits locaux, la construction et le tourisme.

Développement numérique et Intelligence artificielle dans le contexte local : La révolution numérique est en train de changer le visage de la démocratie et doit être mise au service de celle-ci. Le Congrès soutiendra le développement dans les communautés locales et régionales de technologies éthiques, légales, fiables et maîtrisées, qui prennent en compte la sécurité démocratique et la protection des données personnelles. Le travail du Congrès visera à saisir pleinement les opportunités offertes par les nouvelles technologies - qu'il s'agisse de rendre les villes et régions "intelligentes", de numériser l'économie locale ou de les utiliser comme outils pour une meilleure inclusion et plus de participation des citoyens - tout en respectant l'intégrité, les libertés et de façon générale, les droits fondamentaux des citoyens.

La mission essentielle du Congrès : promouvoir la qualité de la démocratie locale et régionale

Monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale : Le Congrès évalue l'application en droit interne de la *Charte européenne de l'autonomie locale*, qui oblige les 47 États membres du Conseil de l'Europe à respecter les droits et responsabilités des collectivités locales et à œuvrer à la mise en œuvre du principe de subsidiarité ou de démocratie partagée. Le Congrès poursuivra son travail pour améliorer le respect des dispositions de la Charte, en s'attaquant aux problèmes récurrents et en encourageant les gouvernements et les parlements à ratifier et à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de la Charte. Son objectif final est de parvenir à une "couverture à 100% de la Charte sur 100% du territoire européen", pour faire ainsi progresser l'autonomie démocratique locale et régionale et la décentralisation sur l'ensemble du continent.

Observation des élections locales et régionales : Au cours de ses missions d'observation, le Congrès évalue si la préparation et la conduite des élections locales et régionales respectent les dispositions légales et les meilleures pratiques en la matière, en veillant ainsi au respect des normes démocratiques relatives à la tenue d'élections locales et régionales démocratiques. Outre les rapports d'observation des élections spécifiques aux différents pays, le Congrès suivra les questions et problèmes récurrents identifiés au cours des dernières années dans les États membres tels que la lutte contre la corruption et le clientélisme, la sélection et le financement des candidats ainsi que l'utilisation

des référendums dans le contexte local et les droits de vote des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Organisation d'activités de coopération sur le terrain : Grâce à l'expertise et à l'expérience de ses membres, le Congrès offre aux collectivités territoriales et à leurs associations, l'assistance et les moyens d'acquérir de nouvelles compétences et du savoir-faire ainsi que de renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs procédures de consultation avec les gouvernements nationaux. L'objectif du Congrès est d'établir une coopération étroite et des relations durables avec et entre les différentes associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux des États membres et de les aider à défendre les droits des collectivités locales et régionales. Ces activités seront poursuivies dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe et des feuilles de route post-suivi du Congrès signées avec les différents États membres, ainsi que dans le cadre de partenariats spécifiques.

Développement d'outils pratiques, de réseaux et de synergies : Le Congrès a développé de nombreux outils, publications et guides pratiques à l'usage de ses membres et de l'ensemble des collectivités territoriales, afin de les accompagner et les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien. Le Congrès a également pour objectif de mettre en relation les élus locaux et régionaux de l'ensemble des 47 États membres du Conseil de l'Europe afin de leur permettre de travailler ensemble ou de mener à bien des projets communs. Le Congrès continuera par ailleurs à développer ses partenariats et la coopération avec ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe et en dehors ainsi qu'avec les associations nationales et européennes et les réseaux de pouvoirs locaux et régionaux, par le biais d'échanges de vues réguliers, de signature d'accords de coopération et d'organisation d'activités communes.

Le Conseil de l'Europe, une plate-forme internationale d'échanges et d'élaboration de normes démocratiques et juridiques fondées sur des valeurs communes

Depuis sa création en 1949, le Conseil de l'Europe a fait progresser la défense de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme à tous les niveaux.

Ces dernières années, les ministres des Affaires étrangères des 47 États membres qui composent le Conseil de l'Europe ont réaffirmé l'importance de l'Organisation en tant que plate-forme unique de dialogue et de coopération, pour relever les défis posés à la démocratie, tels que l'accroissement des inégalités, le racisme, les discours de haine et la discrimination, et pour traiter des questions urgentes telles que la protection de l'environnement, l'élaboration de dispositions juridiques pour l'intelligence artificielle, la protection du droit à la santé et d'autres droits sociaux et économiques, sur la base de l'inclusion, de la non-discrimination et de l'égalité des genres.

Ils ont également exprimé leur engagement renouvelé en faveur de l'unité européenne, d'une plus grande solidarité entre les nations, de la coopération multilatérale et de la gouvernance multiniveaux.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a été créé au sein du Conseil de l'Europe en 1994 pour donner aux collectivités locales et régionales un forum leur permettant d'avoir voix au chapitre dans le processus d'intégration européenne.

Aujourd'hui, le Congrès représente les 150 000 collectivités locales et régionales et leurs élus dans les États membres du Conseil de l'Europe, et veille à ce que leurs voix et leurs préoccupations soient prises en compte dans les activités de l'Organisation.

PRIORITÉS DU CONGRÈS (site WEB)

<https://www.coe.int/fr/web/congress/priorities-of-the-congress>

ANNEXE 3:

COMMUNICATION A LA 131^e SESSION DU COMITE DES MINISTRES

Une responsabilité partagée pour la sécurité démocratique en Europe

Hambourg 21 mai 2021

Discours de Leendert VERBEEK, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Monsieur le Président,

Madame la Secrétaire Générale,

Chers ministres et autorités du Conseil de l'Europe,

Notre continent est confronté à une situation où les valeurs et les droits fondamentaux ainsi que la stabilité démocratique sont en jeu. Des crises telles que la pandémie actuelle sont venues s'ajouter aux défis sociaux, économiques et politiques et ont amplifié le clivage au sein de nos sociétés.

Je tiens à remercier la Secrétaire Générale pour son rapport sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, "Un renouveau démocratique pour l'Europe". Et je suis heureux d'entendre que les ministres partagent l'évaluation, le diagnostic, la manière de relever les défis pour nos sociétés, de protéger nos valeurs et de rétablir la "normalité".

Au Congrès, nous sommes convaincus que le Conseil de l'Europe a un rôle central à jouer dans le maintien de la démocratie, le rétablissement de la cohésion sociale et le renforcement de la résilience, de la force et de l'inclusion de nos sociétés, contribuant ainsi à la sécurité démocratique en Europe. Aujourd'hui, plus que jamais, nos sociétés ont besoin d'une véritable démocratie de proximité. Pour y parvenir, nous devons mettre l'accent sur le rôle des autorités locales et régionales. Il est donc symbolique que cette session ministérielle se tienne à l'hôtel de ville de Hambourg. Les maires et les gouvernements régionaux sont les plus proches des gens et ont la meilleure compréhension des défis auxquels leurs communautés sont confrontées. Ils peuvent et vont rétablir le lien avec les citoyens et restaurer la confiance dans les processus et institutions démocratiques. Cela a été prouvé une fois de plus pendant la pandémie, lorsque les maires et les conseillers municipaux se sont retrouvés en première ligne pour répondre à la crise et joindre les deux bouts. Ils seront également au cœur de l'action pour la relance post-crise et le renouvellement du tissu social, politique et économique.

Cette crise a montré la nécessité d'une coopération plus efficace et d'une action coordonnée entre les pays et au sein de ceux-ci, à tous les niveaux, dans un esprit de coopération multilatérale et de gouvernance à plusieurs niveaux. Je suis heureux d'entendre que nous sommes d'accord sur le diagnostic et, avec les décisions prises aujourd'hui, également sur la voie à suivre, pour mettre en œuvre la thérapie et investir dans la prévention : nous le savons tous, il vaut mieux prévenir - et moins cher - que guérir !

Le Comité des Ministres et le Conseil de l'Europe dans son ensemble doivent - et je suis sûr qu'ils le feront - faire le meilleur usage des synergies produites par l'union des capacités et des forces des parlements, des gouvernements nationaux, des autorités locales et régionales et de la société civile.

Chers Ministres,

En mars, le Congrès a adopté ses priorités pour les années à venir. Ces priorités sont pleinement conformes au Cadre stratégique du Secrétaire général du Conseil de l'Europe et constituent une contribution concrète des collectivités locales et régionales à l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Notre objectif est de contribuer à des sociétés plus résilientes, plus démocratiques, plus cohésives et plus durables. Nous voulons atteindre ces objectifs en apportant des réponses efficaces aux crises de santé publique, en améliorant la qualité de la démocratie représentative et la participation des citoyens, en réduisant les inégalités, en abordant les questions environnementales et la numérisation ainsi que l'intelligence artificielle dans le contexte local.

Ministre Heiko Maas, au nom du Congrès, je tiens à remercier les autorités allemandes pour leur soutien et l'excellente coopération tout au long de la présidence allemande.

Monsieur le Ministre Péter Szijjártó, nous sommes impatients de contribuer à la mise en œuvre des priorités de la présidence hongroise au niveau local et régional. Nous espérons vous accueillir lors de notre session d'octobre à Strasbourg.

Notre coopération à tous les niveaux de gouvernance est plus importante que jamais car notre réponse commune aux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui façonnera notre avenir et celui des générations à venir.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 4:

[CG\(2021\)41-OJ](#)

25 octobre 2021

41^e session du Congrès

Strasbourg, Palais de l'Europe
26-28 octobre 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR RÉUNION PUBLIQUE

L'interprétation simultanée sera assurée dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais et français) ainsi qu'en allemand, italien et russe, sauf indication contraire

Les informations sur les langues supplémentaires disponibles pour les séances et les réunions (valables à la date indiquée ci-dessus) sont mentionnées dans cet ordre du jour et sur le calendrier des réunions [CG(2021)41-01].

Légende :

EN Anglais

FR Français

DE Allemand

IT Italien

RU Russe

TR Turque

En prenant la parole lors de la réunion, vous acceptez que votre déclaration soit filmée et enregistrée. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe pourra utiliser ce matériel à des fins de formation, d'éducation et de communication internes et externes.

Les données à caractère personnel seront traitées conformément [au Règlement du Secrétaire Général du 17 avril 1989 instaurant un système de protection des données pour les fichiers de données à caractère personnel au Conseil de l'Europe](#) et dans le respect de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ([STE n °108](#)) et son protocole d'amendement ([STCE n °223](#)).

Le Conseil de l'Europe n'est pas responsable de toute utilisation faite par un tiers du matériel vidéo ou audio de cette réunion, qui nécessite le consentement exprès des participants à la session.

Lundi 25 octobre 2021

Réunions des Bureaux *[EN/FR/DE/IT/RU]*

9h00-12h00, Salle 9

Bureau du Congrès

Réunions des groupes politiques – 15h30-18h00

Salle 9

Groupe du Parti Populaire Européen au Congrès (PPE/CCE) *[EN/FR/DE/IT/RU/TR]*

Salle 8

Groupe des Socialistes, Verts et Démocrates Progressistes (SOC/V/DP) *[EN/FR/DE/IT/RU/TR]*

Salle 6

Groupe Indépendant, Libéral et Démocratique (GILD) *[EN/FR/DE/IT/RU/TR]*

Salle 2

Groupe des Conservateurs et Réformistes Européens (CRE) *[EN/IT/RU/TR]*

Réunion des Secrétaires des délégations nationales

15h45-16h30, Salle 3




Réunion d'information

Mardi 26 octobre 2021

Séance plénière [EN/FR/DE/IT/RU/ES passif/TR]

10h00-13h00, Hémicycle

* Délai de dépôt des amendements : mardi 19 octobre 2021, 10h00



10h00	Ouverture de la 41^e Session du Congrès par le Président Leendert VERBEEK	
10h10	Vérification des pouvoirs des nouveaux membres [CG(2021)41-16] Corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC/V/DP) et Aleksandra MALETIĆ, Serbie (R, PPE/CCE) Présentation par : Xavier CADORET Débat et vote sur le projet de résolution [CG(2021)41-02]*	
10h20	Adoption du projet d'ordre du jour de la 41^e Session [CG(2021)41-OJ] Adoption du projet de procès-verbal de la dernière séance de la deuxième partie de la 40^e session (17 juin 2021) [CG(2021)40-PV-07] Adoption de la composition des commissions du Congrès [CG(2021)41-03]	
10h25	Communication du Président	
11h00	Présentation des projets sur le terrain des délégués jeunes Présentations par : <ul style="list-style-type: none">• Andreea GHEORGHITA, Roumanie• Vitalii YAREMCHUK, Ukraine• Lea HATT, Suisse• Lamija BALTA, Bosnie-Herzégovine Débat	
12h00	Les plateformes collaboratives de location de logements : défis et opportunités pour les municipalités Présentation par Jelena DRENJANIN, Suède (L, PPE/CCE), Présidente de la Commission de la Gouvernance Débat et vote sur le projet de résolution et sur le projet de recommandation [CG(2021)41-13]*	
13h00	Suspension de la séance	

Mardi 26 octobre 2021

Séance plénière, [EN/FR/DE/IT/RU/ES actif/TR]

14h30-18h30, Hémicycle

* Délai de dépôt des amendements : mardi 19 octobre 2021, 10h00






14h30	Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale : Espagne Présentation par les rapporteurs : Bryony RUDKIN, Royaume-Uni (L, SOC/V/DP) et David ERAY, Suisse (R, GILD)  Débat et vote sur le projet de recommandation [CG(2021)41-07]* Allocution Miryam ÁLVAREZ PÁEZ, Secrétaire Générale de la coordination territoriale, Espagne Réponse orale aux questions spontanées
15h45	Migration : les défis persistants pour les villes et régions Allocutions de : <ul style="list-style-type: none">• Erini DOUROU, Rapporteuse du Congrès sur les questions de migration• L'ambassadeur Drahoslav ŠTEFÁNEK, Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés Débat
17h15	Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale : Pays-Bas Présentation par le rapporteur : Vladimir PREBILIĆ, Slovénie (L, SOC/V/DP) Débat  Vote sur l'amendement [CG(2021)41-05AMDT] et le projet de recommandation [CG(2021)41-05]*
18h30	Clôture de la séance

Mercredi 27 octobre 2021

Chambre des pouvoirs locaux [EN/FR/DE/IT/RU/TR]

9h30-12h00, Hémicycle

* Délai de dépôt des amendements : mercredi 20 octobre 2021, 10h00

9h30	Ouverture de la session de la chambre par le Président Bernd VÖHRINGER	
9h32	Adoption du projet d'ordre du jour de la chambre [CPL(2021)41-OJ]	
9h34	Election de 2 vice-président(e)s de la chambre [délai de soumission des candidatures : mercredi 27 octobre 2021, 7h30]	
9h45	Communication du Président [CPL(2021)41-01]	
10h00	Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale : Macédoine du Nord Présentation par les corapporteurs : Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD), et Zdenek BROZ, République tchèque (L, GILD) Débat et vote sur le projet de recommandation [CPL(2021)41-02]* Allocution de Zoran DIMITROVSKI, Vice-ministre des affaires territoriales de la Macédoine du Nord Réponse orale aux questions spontanées	
10h30	Débat thématique : les conditions de travail des élus locaux en période de discours de haine et de fake news sur internet [CPL(2021)41-03] Le projet de recherche inter-universitaire sur l'élaboration d'une politique scientifique de lutte contre les menaces des médias sociaux Allocution de : Robert MÜLLER-TÖRÖK, Professeur, Université d'administration publique et des finances, Ludwigsburg (HVF), Allemagne Débat	
11h15	Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale : Chypre Présentation par les corapporteurs : Marc COOLS, Belgique (L, GILD) et Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE) Débat et vote sur le projet de recommandation [CPL(2021)41-04]* Allocution de Nicos NOURIS, Ministre de l'intérieur, Chypre	
11h59	Adoption du projet de rapport abrégé de la session de la chambre [CPL(2021)41-DEC]	
12h00	Clôture de la session de la chambre par le Président	

Rencontre des délégués jeunes avec les membres du Congrès



12h00	Salle 3	Rencontre ouverte aux délégués jeunes, aux membres du Congrès, aux secrétaires des délégations et aux conseillers
-		

Mercredi 27 octobre 2021

Chambre des régions [EN/FR/DE/IT/RU/TR]

9h30-12h00, Salle 9

* Délai de dépôt des amendements : mercredi 20 octobre 2021, 10h00

9h30	Ouverture de la session de la chambre par le Président Harald SONDEREGGER
9h32	Adoption du projet d'ordre du jour de la chambre [CPR(2021)41-OJ] 
9h34	Communication du Président [CPR(2021)41-01]
9h45	Coopération interrégionale et transfrontalière pour une meilleure intégration territoriale en Europe [CPR(2021)41-02] Allocutions de : <ul style="list-style-type: none">• Ann-Sofi BACKGREN, Première Vice-présidente de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), Membre du Conseil régional d'Ostrobothnia, Finlande• Pavel BRANDA, Président du groupe interrégional sur la coopération transfrontalière du Comité européen des régions (CdR), République Tchèque (ECR)• Sonja LEDL-ROSSMANN, Représentant de l'Euregio Tyrol Alto-Adige Trentino, Président du Parlement régional (Landtag) du Tyrol, Autriche Débat
10h30	La formation continue pour l'emploi pérenne des jeunes générations : un défi pour les régions [CPR(2021)41-02] Allocutions de : <ul style="list-style-type: none">• Christina PATTERER, Membre du Parlement régional (Landtag) de Carinthie, Autriche• Miriana BUCALOSSI, Chef du groupe de travail sur les politiques de la jeunesse de l'Association européenne des autorités régionales et locales pour la formation continue (EARLALL), Italie• Viviane OGOU CORBI, délégué jeune, Espagne Débat
11h15	Régions et diaspora [CPR(2021)41-02] Allocutions de : <ul style="list-style-type: none">• Alberto NÚÑEZ FEIJÓO, Président du gouvernement régional de Galice, Espagne Débat
	Date de la prochaine session mars 2022
11h59	Adoption du projet de rapport abrégé de la session de la chambre [CPR(2021)41-DEC] 
12h00	Clôture de la session de la chambre par le Président

Rencontre des délégués jeunes avec les membres du Congrès



12h00 – 12h45	Salle 3	Rencontre ouverte aux délégués jeunes, aux membres du Congrès, aux secrétaires des délégations et aux conseillers
---------------------	---------	---

Mercredi 27 octobre 2021

Séance plénière

14h00-17h30, Hémicycle [EN/FR/DE/IT/RU/ES passif/TR]

* Délai de dépôt des amendements : mercredi 20 octobre 2021, 10h00

14h00	Adoption du procès-verbal de la séance du Congrès du 26 octobre 2021 [CG(2021)41-PV-01]	
14h02	Adoption formelle des textes approuvés par la Chambre des pouvoirs locaux [CG(2021)41-10]	
14h05	Présidence hongroise du Comité des Ministres du Conseil de (21 mai 2021 – 17 novembre 2021) Allocution de Péter SZTÁRAY, Secrétaire d'État chargé de la politique de sécurité de la Hongrie, au nom de la Présidence hongroise du Comité des Ministres Réponse orale aux questions spontanées	
15h00	Une relance post-covid Allocutions de : Ulrik VESTERGAARD KNUDSEN, Secrétaire général adjoint, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Carlo MONTICELLI, Gouverneur désigné, Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) Débat	
17h00	Cérémonie de remise de la 7^e édition du Prix Dosta !/Congrès	
17h30	Clôture de la séance	

Jeudi 28 octobre 2021

Réunion du Bureau [EN/FR/DE/IT/RU]

8h30-9h15, Salle 9




Bureau du Congrès

Jeudi 28 octobre 2021

Séance plénière [EN/FR/DE/IT/RU/ES passif/TR]

10h00-12h00, Hémicycle

* Délai de dépôt des amendements : jeudi 21 octobre 2021, 10h00

10h00	Adoption des procès-verbaux des chambres et de la séance du Congrès du 27 octobre 2021 [CPL(2021)41-PV], [CPR(2021)41-PV] et [CG(2021)41-PV-02]	
10h05	Cérémonie de remise de la médaille du Congrès à un membre honoraire Jakob WIENEN, Pays-Bas	
10h30	Suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale : Albanie Présentation par les corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC/V/DP) et Carla DEJONGHE, Belgique (R, GILD) Débat et vote sur le projet de recommandation [CG(2021)41-14]* Allocution de Romina KUKO, Vice-ministre de l'intérieur, Albanie Réponse orale aux questions spontanées	
11h55	Adoption du projet de rapport abrégé de la 41^e Session [CG(2021)41-DEC-01]	
12h00	Clôture de la 41^e Session par le Président du Congrès	

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités.



www.coe.int/congress/fr
congress.adm@coe.int

PREMS 137721

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 150 000 collectivités territoriales.

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE